

Rapport d'activité
Direction de l'économie
et de l'emploi
—
2016



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Événements particuliers	8
1.2	Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	9
1.3	Tourisme	9
1.3.1	Bilan touristique	9
1.3.2	Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme	10
1.4	Collaborations intercantionales	11
1.5	Affaires contentieuses	12
1.6	Législation	12
1.6.1	Lois et décrets	12
1.6.2	Ordonnances et règlements	12
2	Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)	13
2.1	Activités	13
2.1.1	Promotion économique exogène	13
2.1.2	Promotion économique endogène	14
2.1.3	Création d'entreprises et innovation	15
2.2	Les mesures de soutien en chiffres	17
2.2.1	Soutien aux entreprises	17
2.3	Nouvelle politique régionale	17
3	Service public de l'emploi (SPE)	17
3.1	Activités	17
3.2	Section chômage	18
3.2.1	Assurance-chômage	18
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	18
3.2.3	Mesures actives du marché du travail (MMT)	18
A.	Mesures d'emploi	18
B.	Mesures de formation	19
C.	Mesures spécifiques	19
D.	Répartition du budget MMT	19
3.2.4	Médiation	19
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	19

3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	20
3.3	Section Marché du travail	20
3.3.1	Inspection du travail	20
3.3.2	Observatoire du marché du travail	21
3.3.3	Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	21
3.3.4	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	22
3.3.5	Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)	22
3.3.6	Lutte contre le travail au noir	22
3.3.7	Placement privé et location de services	22
3.4	Section juridique	23
3.4.1	Décisions en première instance	23
3.4.2	Décisions en deuxième instance	23
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral	23
3.4.4	Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries	24
3.5	Section Organisation et support	24
3.5.1	Statistiques	24
3.5.2	Informatique	24
3.5.3	Logistique	24
3.5.4	Communication et traduction	24
3.5.5	Projets et formations	25
3.6	Finances et controlling	25
4	Caisse publique de chômage (CPCh)	25
4.1	Activités	25
4.2	Activités courantes	25
4.3	Prestations versées aux bénéficiaires	26
4.3.1	Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)	26
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas d'intempéries	26
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	26
4.3.4	Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité	26
4.3.5	Indemnités versées	26
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	26
5	Service du registre du commerce (SRC)	27
5.1	Activités	27
5.1.1	Activités courantes	27
5.1.2	Evènements particuliers	27
5.2	Statistiques	27
5.2.1	Etat des sociétés actives	27

5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	28
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	28
5.3	Collaborations intercantionales	28
5.4	Affaires contentieuses	28
6	Service de l'énergie (SdE)	29
<hr/>		
6.1	Activités	29
6.1.1	Généralités	29
6.1.2	Activités courantes	29
6.1.3	Projets en cours	29
6.2	Formation	29
6.2.1	Programme de formation continue	29
6.2.2	Promotion/formation pour professionnels	29
6.2.3	Promotion/formation pour la jeunesse	30
6.3	Procédures d'autorisation de construire	30
6.3.1	Demandes de permis de construire	30
6.3.2	Préavis PAL/PAD	30
6.3.3	Installations de réfrigérations et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	30
6.3.4	Gaz naturel	30
6.3.5	Lignes haute tension	31
6.4	Programme d'encouragement en matière d'énergie	31
6.4.1	Installations de chauffage au bois	31
6.4.2	Installations solaires thermiques	31
6.4.3	Bâtiments remplissant les critères du standard Minergie®-P/A	31
6.4.4	Pompes à chaleur en substitution d'un chauffage électrique	31
6.4.5	Pompes à chaleur en substitution d'une énergie fossile	31
6.4.6	Réseaux hydrauliques (distribution de chaleur)	31
6.4.7	Programme Bâtiments	31
6.4.8	Nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques	31
6.4.9	Couplages chaleur-force	31
6.4.10	Remplacement de chauffe-eau électriques	31
6.4.11	Cité de l'énergie pour les communes	31
6.5	Collaborations intercantionales	32
6.6	Législation	32
7	Service de la statistique (SStat)	32
<hr/>		
7.1	Activités	32
7.1.1	Collecte de données	32
7.1.2	Exploitation des données	32

7.1.3	Diffusion des résultats	33
7.1.4	Conseil	33
7.2	Projets et événements particuliers	33
7.3	Collaboration intercantonale et avec la Confédération	33
8	Service du logement (SLog)	34
8.1	Activités	34
8.1.1	Marché du logement	34
8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	34
8.1.3	Suivi des aides octroyées	35
8.1.4	Réserves de terrains	35
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers	35
8.1.6	Commission cantonale du logement	35
8.1.7	Collaborations intercantionales	35
8.1.8	Affaires contentieuses	35
8.1.9	Politique du logement	36
8.1.10	Politique d'information	36
9	Service de la formation professionnelle (SFP)	36
9.1	Activités	36
9.2	Evénements particuliers	37
9.2.1	Charte de la formation professionnelle	37
9.2.2	Classification des fonctions cadres de l'enseignement	37
9.2.3	Validation des acquis (VAE)	38
9.2.4	Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs	38
9.2.5	Ouvrage historique sur la formation professionnelle	39
9.3	Formation	39
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	39
9.3.2	Enseignement professionnel	39
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	40
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	40
9.3.5	Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	40
9.3.6	Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	40
9.3.7	eikon – Ecole professionnelle en arts appliqués	41
9.3.8	Cours interentreprises	41
9.3.9	Formation professionnelle supérieure et continue	41
9.3.10	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	42
10	Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)	42

10.1	Généralités	42
10.2	Organes	42
10.3	Étudiants et étudiantes	43
10.4	Evènements marquants	45
11	Etat de personnel	47

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Beat Vonlanthen jusqu'au 16 décembre 2016, Olivier Curty dès le 16 décembre 2016

Secrétaire général : Christophe Aegerter

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

En 2016, la Direction de l'économie et de l'emploi a établi d'importants rapports, notamment sur la stratégie énergétique pour les années 2010 à 2015. L'analyse a ainsi permis de constater que pratiquement toutes les mesures définies dans cette stratégie étaient réalisées ou en cours de réalisation, à l'exception de l'obligation de remplacer les chauffages et chauffe-eau électriques refusée par le peuple fribourgeois en votation du 25 novembre 2012. Par son rapport sur un postulat déposé en 2014 par les députés Nadine Gobet et Yvan Hunziker, l'Union fribourgeoise du Tourisme a, quant à elle, établi l'inventaire des infrastructures nécessaires pour le développement du tourisme fribourgeois. Il est ressorti de cette analyse que les chances de réaliser les objectifs de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois, d'ici son échéance à 15 ans, restaient intactes, pour autant que les conditions-cadres nécessaires soient mises en œuvre, que des investisseurs s'engagent dans les réalisations prévues et que les instances politiques mettent les moyens à disposition pour soutenir les projets prioritaires.

L'année 2016 a également été consacrée à l'établissement ou à la révision de plusieurs textes légaux ou directives, notamment le règlement sur gestion financière et les normes comptable de la HES-SO//FR et le règlement relatif au personnel enseignant dépendant de la direction.

La fin de l'année écoulée a finalement été marquée par l'échéance du mandat de Conseiller d'Etat de M. Beat Vonlanthen, élu au Conseil des Etats lors des élections fédérales de l'automne 2015, et par conséquent, du double mandat assuré par celui-ci en 2016.

1.1.2 Evénements particuliers

Au mois de novembre 2015, la société Tetra Pak annonçait l'arrêt progressif de ses activités à Romont pour le 31 décembre 2016, avec la mise en vente de son site de production dès le début de l'année 2017. Suite aux diverses démarches entreprises par la Promotion économique, le Conseil d'Etat a alors estimé que l'Etat de Fribourg avait un intérêt à racheter rapidement cet objet, afin de garantir une valorisation optimale de son potentiel économique.

De manière générale, cette décision de fermeture est intervenue dans un contexte économique difficile pour les activités industrielles, lié au coût du franc suisse et aux incertitudes dans les relations avec la communauté européenne. Il était donc nécessaire pour l'Etat de mener de manière active une stratégie de revalorisation des sites industriels qui s'inscrit dans un cadre de politique foncière active. En parallèle, la Direction de l'économie et de l'emploi, par l'intermédiaire de la Promotion économique, a continué ses travaux en vue de l'établissement d'une politique de soutien à la compétitivité économique cantonale, qui se concrétisera par une modification de la loi sur la promotion économique (LPEc ; RSF 900.1) dans le courant de l'année 2017.

Parmi les faits marquants, il sied également de mentionner les difficultés de trésorerie dans lesquelles s'est retrouvée la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA au début de l'année 2016. Chargée de construire et d'exploiter le quartier d'innovation blueFACTORY (ancienne brasserie du Cardinal), la société a été affectée financièrement par le retard de la mise en exploitation de bâtiments et par une sous-estimation de ses charges opérationnelles. La situation a pu être assainie par l'octroi de prêts pour un total de 10 millions de francs, accordés par ses actionnaires Etat et Ville de Fribourg.

1.2 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2016, 12 décisions, soit :

- > 6 décisions accordant l'autorisation ;
- > 2 décisions constatant le non-assujettissement ;
- > 2 radiations de charges ;
- > 1 constat de retrait ;
- > 1 aliénation (art. 2 al. 2 lit. b LFAIE, art. 5 et 18a al. 2 OAIE).

Les 6 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit :

- > 0 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'art. 8 lit. c (but d'intérêt public) ;
- > 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 lit. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 0 décision fondée sur l'art. 8 al. 2 ;
- > 5 logements de vacances :

Secteur Vallée de la Jogne et Berra	1
Secteur Veveyse	2
Secteur Intyamou	2
Secteur Singine	0
Secteur Bulle	0

1.3 Tourisme

1.3.1 Bilan touristique

Faisant face au défi monétaire, l'hôtellerie suisse enregistre une baisse modérée de 0,3 % soit 96 000 nuitées. La clientèle indigène maintient pour la 4^e année consécutive sa courbe ascendante avec une hausse de 1,2 %. A l'inverse, la demande asiatique recule de 3,4 % et les nuitées européennes de 1,5 % avec la plus importante diminution absolue pour l'Allemagne (-149 000 nuitées).

Tous types d'hébergement confondus, Fribourg Région compte 1 701 886 nuitées. A l'image des autres régions de montagne, le résultat global se solde par une baisse de 3,7 %, soit – 66 184 unités. Au niveau hôtelier, le canton connaît également une légère diminution de ses nuitées de l'ordre de 1,3 %.

En majorité résidentielle, la parahôtellerie fribourgeoise enregistre en 2016 une baisse de 4,5 %, soit – 60 766 unités. La transformation de résidences secondaires en primaires ainsi que la location de chalets et appartements de vacances à des résidents primaires débouchent sur une diminution des nuitées dans ces deux catégories, une érosion confirmée à regret au fil des ans.

La fréquentation des lieux dits d'excursion fluctue au gré de la météo. Si le 1^{er} semestre 2016 se révèle très humide, les mois d'août, de septembre et de décembre bénéficient d'un ensoleillement supérieur à la moyenne. La Maison Cailler conserve son attractivité avec une belle croissance de 6,7 %, soit + 411 864 visiteurs. Le Papiliorama à Kerzers, le Musée d'histoire naturelle et l'Espace J.-Tinguely – N. de St Phalle à Fribourg affichent de magnifiques résultats, avec une hausse de 14,8 %, respectivement 21 et 28,3 %.

Les Suisses constituent la majorité de la clientèle des divers types d'hébergements. Avec 63,4 % de part de marché dans l'hôtellerie, les hôtes helvétiques atteignent même 82,5 % dans la parahôtellerie pour s'abaisser à 49 % sur les lieux de visite. La France arrivée en 2^e position voit avec satisfaction sa part de marché évoluer de 3,6 % tout comme celle de la demande italienne (+14,4 %).

1.3.2 Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière - et positive - l'année touristique fribourgeoise 2016, il sied par ailleurs de mentionner :

- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016-2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises » ;
- > la mise en œuvre du volet sensibilisation de la Vision 2030, avec notamment deux événements du Réseau PROtourism sur les thèmes des spécialités fribourgeoises et du « Lean Destination Management » avec plus de 150 participants à chaque reprise ;
- > l'introduction au 1^{er} janvier 2016 du bracelet novateur « Be my guest », une carte d'hôte cantonale offrant de nombreux avantages aux hôtes de Fribourg Région - un projet soutenu par la Nouvelle Politique Régionale ;
- > Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nadine Gobet/Yvan Hunziker portant sur l'analyse des infrastructures existantes, la définition des axes stratégiques régionaux, ainsi que l'identification des projets de pérennisation et de développement futur du tourisme fribourgeois ;
- > la poursuite de l'étude d'impact économique, financée par la Nouvelle Politique Régionale, permettant de chiffrer à 1,32 milliard la contribution totale du tourisme fribourgeois au PIB du canton ;
- > le suivi du projet « DMO X - Lean Destination Management » visant une mise en réseau des compétences touristiques de Fribourg Région et une simplification des structures touristiques, un projet bénéficiant du soutien du programme d'encouragement Innotour de la Confédération ;
- > le développement de l'Observatoire fribourgeois du Tourisme par l'augmentation de prestataires fournissant des données, à l'image des hébergements parahôteliers et les premières statistiques issues du traitement des données fournies par la carte d'hôte cantonale ;
- > la préparation d'un projet de plateforme novatrice de tourisme collaboratif sur la base des mots-clés : authenticité, expérience, tradition et partage, mettant ainsi le patrimoine naturel et culturel du canton de Fribourg à portée de « clic » ;
- > l'augmentation par le Conseil d'Etat au 1^{er} janvier 2016, sur proposition du Comité de l'UFT, de la taxe cantonale de séjour restée inchangée depuis 2001, permettant de financer les prestations en faveur des hôtes fournies par l'UFT ;
- > la tenue à Fribourg Région d'événements touristiques d'importance nationale voire internationale (4^e édition de la Bénichon du Pays de Fribourg à Romont, journées « Slow Up » du Lac de Morat et de la Gruyère) ainsi que la plus grande manifestation sportive annuelle Estavayer 2016, Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres ;
- > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de « Fribourgissima Image Fribourg » dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple de la « Commission Hébergement » de GastroSuisse, la « Commission développement des marchés » et le « Conseil Consultatif » de la Fédération Suisse du Tourisme) ;
- > la vice-présidence par Thomas Steiner, directeur de l'UFT, de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux ;
- > le lancement ou l'achèvement - en divers lieux de Fribourg Région : Charmey, Crésuz, Jaun, La Berra, Romont, Schwarzsee et Villars-sur-Glâne - de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique ;
- > l'exécution par l'UFT - en application de sa stratégie marketing incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels - d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France et Belgique; cela, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme et l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) ;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la Loi sur le tourisme du 13 octobre 2005 en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales du canton (OT Estavayer-le-Lac et Région, Fribourg Tourisme et Région, OT Châtel-St-Denis/Les Paccots et la Région, La Gruyère Tourisme, Association régionale du Lac, SD Romont et sa Région, Schwarzsee Tourismus) ;

- > en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et destinations fribourgeoises, l'accueil par les services de l'UFT de quelque 43 représentants de médias touristiques et 49 médias, en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Belgique, de Grande-Bretagne, de Slovaquie, d'Ukraine, de Chine, de Corée, des Etats-Unis, de Malaisie, du Japon et d'Australie ;
- > la migration de la plateforme cantonale internet, soit 8 sites, vers la nouvelle plateforme développée par Edsi-tech en collaboration avec l'OTV ;
- > la gestion par l'UFT du site Internet www.fribourgregion.ch, de la version mobile et de l'application Fribourg Région ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton ; la gestion de la page Facebook, des comptes Twitter, Flickr, Instagram et Pinterest de Fribourg Région ;
- > la mise en ligne par le département Incoming de 20 offres forfaitaires interrégionales ;
- > l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment les brochures « Fribourg Région - Guide principal », les documents promotionnels « Meeting » et « Highlights », la carte panoramique, la très appréciée pocket card ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre (AFRP) ;
- > la gestion par l'UFT – avec les Organisations touristiques régionales – de la plateforme de réservation TOMAS (Touristic Online Management System) pour l'hôtellerie, la parahôtellerie et les offres forfaitaires ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting ;
- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2016, de seize (des dix-sept) sociétés de développement ;
- > l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée de Fribourg Région, renforcée par la convention de collaboration conclue entre l'UFT et l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre (AFRP) ;
- > la coordination et l'entretien du réseau pédestre cantonal fort de 1800 kilomètres ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, VTT et rollers – soit environ 700 kilomètres, en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du canton.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale - à laquelle s'est ajouté plus de 1,38 millions de francs de taxe cantonale de séjour, affecté au financement de prestations directes en faveur des hôtes - a servi pour l'essentiel à poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg - qui présentait, au 31 décembre 2016, un actif de 2 473 693 francs - a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé - outre la confirmation, à hauteur de quelque 666 187 francs d'engagements pluriannuels antérieurs - l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants :

- > Hotel zum Wasserfall à Jaun : rénovation et transformation de l'établissement ;
- > Centre Sportif et Culturel Romont à Romont : création d'un dortoir et d'un parc aventure ;
- > Domaine de Notre-Dame de la Route à Villars-sur-Glâne : rénovation et transformation de l'établissement ;
- > Hôtel-restaurant Le Vieux Chalet à Crésuz : rénovation complète de l'établissement ;
- > Hôtel Cailler à Charmey : aménagement d'un tea-room chocolaterie et d'un atelier-laboratoire dans l'établissement.

1.4 Collaborations intercantionales

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

L'assemblée générale de la CDEP a siégé à une reprise en 2016, alors que le groupe de travail s'est réuni deux fois. Ces deux instances ont traité notamment :

- > de la mobilisation du potentiel de main-d'œuvre nationale dans le contexte du marché du travail et du contingent de main-d'œuvre en provenance d'Etats tiers ;

- > de la loi sur les heures d'ouverture des magasins.

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

L'assemblée générale de la CDEP-SO s'est réunie à trois reprises en 2016 et a notamment traité :

- > du programme de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), notamment des axes du programme de mise en œuvre (PMO) 2016-2019 pour la CDEP-SO ;
- > de diverses prises de position sur des consultations.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

L'assemblée générale de l'EnDK a siégé trois fois en 2016, alors que le Bureau s'est réuni à sept reprises.

Ces deux instances ont traité notamment :

- > des orientations des politiques climatique et énergétique ;
- > de l'intégration de la stratégie de réseau suisse et des voisins européens ;
- > de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et du programme « bâtiments » ;
- > de l'initiative pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative « Sortir du nucléaire »).

1.5 Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2016 est la suivante :

Recours déposés	17
Recours traités	18
Dont :	
Admis	0
Partiellement admis	1
Rejetés	12
Recours sans objet ou retrait du recours	5
Irrecevables	0
Encore pendants à la DEE au 1er janvier 2017	10

1.6 Législation

1.6.1 Lois et décrets

- > Décret du 15 mars 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2016-2019 ;
- > Décret du 14 juin 2016 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la société blueFactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA).

1.6.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 24 mai 2016 modifiant le règlement relatif au personnel enseignant dépendant de la Direction de l'économie et de l'emploi ;
- > Ordonnance du 23 août 2016 modifiant l'ordonnance sur les tarifs des taxes et des indemnités de la formation professionnelle ;
- > Ordonnance du 23 août 2016 approuvant le règlement sur la gestion financière et les normes comptables de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale ;
- > Ordonnance du 30 août 2016 indiquant les effectifs au 31 décembre 2015 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg ;
- > Ordonnance du 31 octobre 2016 modifiant le règlement sur l'énergie.

2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Directeur : Jean-Luc Mossier

2.1 Activités

2.1.1 Promotion économique exogène

La Promotion économique (PromFR) a soutenu en 2016 l'implantation dans le canton de Fribourg de onze nouvelles entreprises dont cinq sociétés d'origine suisse et six entreprises étrangères en provenance des pays suivants : France, Russie, Brésil, Inde et Etats-Unis.

Les nouvelles entreprises implantées dans le canton de Fribourg en 2016 prévoient de créer une septantaine de nouveaux emplois à moyen terme.

On constate une tendance parmi les projets exogènes vers des sociétés technologiques, plus petites et plus jeunes, qui s'intéressent principalement à la Suisse pour son environnement propice à l'innovation. Grâce à son nouveau positionnement au travers de sa politique d'innovation et de projets comme blueFACTORY, Fribourg peut désormais faire valoir des arguments forts sur ce marché nouveau et orienté vers le futur. Par contre, les retours sur investissements liés à la croissance de ces jeunes sociétés sont par nature plus longs et plus aléatoires.

2.1.1.1 Sociétés en provenance de l'étranger

Les responsables de marchés de la PromFR ont effectué des missions de démarchage avec le GGBa en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Chine et au Brésil. Ils ont également participé à des événements et séminaires organisés par Switzerland Global Enterprise (S-GE) en Suisse et à l'étranger.

Deux missions économiques ont été organisées au Brésil et en Chine sous l'égide de la Direction de l'économie et de l'emploi, missions auxquelles ont participé des entreprises et instituts académiques fribourgeois intéressés aux marchés brésiliens et chinois. La mission économique au Brésil, mise sur pied conjointement avec le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) et avec le soutien de S-GE (Invest in Switzerland), a conduit au lancement d'une plateforme d'échanges technologiques, le Swiss Technology Hub. La mission en Chine a notamment débouché sur la signature d'un mémorandum de collaboration entre la Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR) et la School of Management de la Zhejiang University.

Les missions économiques et activités de démarchage à l'étranger ont amené la PromFR à accueillir en 2016 dans le canton de Fribourg plus de 40 d'entreprises en provenance de 11 pays, dont la moitié par l'entremise de GGBa. La France, les Etats-Unis, la Chine, la Russie et le Brésil sont les principaux pays de provenance de ces sociétés.

Le travail au sein de l'association de promotion économique de Suisse occidentale GGBa a ainsi généré une vingtaine de visites d'entreprises dans le canton de Fribourg en 2016 et a permis de concrétiser quatre implantations devant créer une trentaine d'emplois à moyen terme.

2.1.1.2 Implantation de nouvelles sociétés suisses

L'exercice 2016 a été marqué par une augmentation du nombre de projets accompagnés et par une forte baisse des investissements prévus. L'incertitude liée à la situation économique retient encore les entreprises industrielles ayant des projets d'investissements d'envergure. L'entreprise Scott Sports SA à Givisiez représente ainsi à elle seule plus de la moitié des investissements annoncés dans le cadre des projets accompagnés en 2016.

2.1.2 Promotion économique endogène

2.1.2.1 Guichet-entreprises

Plus de nonante sociétés et porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. Une quinzaine d'entre elles ont également pu être soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières, également avec la collaboration des associations régionales.

2.1.2.2 Développement d'entreprises existantes

De manière générale, la moitié des ressources de la PromFR sont attribuées au soutien d'entreprises existantes déjà établies dans le canton et ayant des projets d'extension ou de développement de produits. L'année 2016 a suivi cette logique : la PromFR a ainsi accompagné 11 projets de jeunes entreprises et 11 projets d'extension.

2.1.2.3 Cautionnement Fribourg

En 2016, 17 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Des cautionnements pour un total de près de 3,5 millions francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements d'environ 10 millions francs.

Le nombre de projets soutenus est légèrement inférieur à celui de 2015 (20 cautionnements), tout comme le montant des cautionnements accordés (-0,15 million francs). Les projets soutenus devraient conduire à la création de 166 emplois à terme.

2.1.2.4 Gestion de sites industriels en transition

Durant l'année écoulée, la PromFR a poursuivi ses efforts visant à revaloriser les sites industriels laissés libres par des entreprises ayant quitté le canton. Cela s'est notamment concrétisé par le rachat du site Tetra Pak par l'Etat de Fribourg en septembre, confirmé par le Grand Conseil en novembre 2016. Le rachat de ce site industriel par le canton de Fribourg a notamment permis d'y pérenniser les activités de la société PharmaFocus, qui emploie près de 80 personnes à Romont et envisage d'y étendre ses activités à terme. La PromFR sera chargée de la gestion du budget d'exploitation du site dès le transfert de propriété à l'Etat le 1^{er} avril 2017. En fin d'année 2016, la PromFR a ainsi organisé en conséquence l'exploitation technique future du site et la relation avec le locataire actuel. Plusieurs projets d'implantation d'entreprises sont par ailleurs au niveau d'études de faisabilité sur ce site. Des décisions devraient tomber en 2017.

Durant l'automne 2016, la PromFR a travaillé directement sous le pilotage de la DAEF (Délégation des affaires économiques et financières du Conseil d'Etat) pour mener à bien l'opération de rachat des actifs immobiliers du groupe Elanco à Marly et St-Aubin. Cette opération, avec une fenêtre d'opportunité extrêmement courte, s'est terminée par la signature d'un contrat de vente le 22 décembre 2016, prévoyant une entrée en jouissance le 1^{er} juin 2017, sous réserve de l'acceptation de l'enveloppe budgétaire par le Grand Conseil en mars 2017. Des études complémentaires sont en cours pour alimenter les réflexions sur les scénarios de valorisation future des bâtiments de St-Aubin.

2.1.2.5 Politique économique

Dans le cadre de ses activités liées au maintien et au développement de conditions-cadre compétitives, la PromFR a préparé 59 prises de position sur des interventions parlementaires ou des consultations cantonales ou fédérales en lien avec des objets potentiellement sensibles d'un point de vue économique. D'autre part, la PromFR s'est prononcée à 24 reprises sur des consultations liées à des questions d'aménagement du territoire.

L'année 2016 a été marquée par des travaux importants dans le but de redéfinir le catalogue des mesures de promotion économique, qui se traduiront par une révision partielle de la Loi sur la promotion économique (LPEc). Cette dernière prend en compte la nécessité pour l'Etat de soutenir les entreprises dans leurs efforts d'adaptations structurelles aux profondes mutations économiques en cours. Le Conseil d'Etat a validé les grands axes de cette révision, qui devrait être mise en consultation en 2017. Organisées en quatre volets, ces mesures porteront notamment

sur le soutien à l'innovation (non seulement dans le développement de nouveaux produits, mais également dans l'intégration de nouveaux processus et de nouveaux marchés), le financement des jeunes entreprises, le soutien à l'investissement industriel au travers de mesures de cautionnement, ainsi qu'un effort particulier sur les relations Etat-économie.

2.1.3 Création d'entreprises et innovation

2.1.3.1 blueFACTORY et ses plateformes technologiques

Le rôle grandissant des plateformes technologiques comme nœuds de croissance, mais également comme points de différenciation en matière d'attractivité de notre canton, se concrétise et devient manifeste. Toutes ces plateformes sont entrées en 2016 dans une phase opérationnelle et elles confirment déjà leur capacité à servir une promotion économique proactive, orientée sur des niches technologiques différenciantes pour le canton de Fribourg. Un représentant de la PromFR fait partie de chaque comité/conseil pour assurer une liaison efficace de chaque plateforme avec les activités de la PromFR.

Ainsi, le Biofactory Competence Center (BCC) est en train de devenir un lieu de formation central pour les opérateurs de l'industrie biopharma en Suisse. Il constitue un produit phare pour établir un réseau relationnel privilégié avec les dirigeants de l'industrie de production biopharma au niveau mondial. Diverses opérations de promotion proactives ont été menées en collaboration avec le BCC en 2016.

Le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) est également en phase de croissance et a établi son infrastructure d'équipements (microscopie, séquençage ADN) sur le site blueFACTORY. Il a contribué activement à la mise en contact de la PromFR avec des entreprises brésiliennes à Rio pendant la mission au Brésil en août 2016. Des premiers résultats de ces démarches pourraient se réaliser en 2017 déjà.

Le Smart Living Lab (SLL) permettra, au travers du SIP (Swiss Innovation Park) et en collaboration avec SG-E, de positionner Fribourg dans un réseau international de promotion sur la thématique de l'habitat du futur. Compte tenu de la nature plus fondamentale des recherches réalisées au SLL, le retour en termes de prospection économique est moins immédiat et prendra quelques années à se développer.

Au sein d'Innosquare, la PromFR a soutenu activement (via divers canaux de financement) le développement :

- > du nouveau cluster Food & Nutrition, avec qui une réflexion de fond a notamment été engagée sur l'innovation dans le secteur agro-alimentaire, en collaboration avec les services de la DIAF ;
- > de la plateforme ROSAS, avec qui des premiers contacts proactifs vers des entreprises allemandes ont été réalisés en 2016 ;
- > de la plateforme iPrint, y compris son déménagement à fin 2016 au Marly Innovation Center (MIC), mieux adapté à sa croissance rapide. Des programmes de promotion commune PromFR/iPrint auprès d'entreprises internationales du secteur digital printing sont prévus en 2017.

Outre le site de blueFACTORY, la PromFR a collaboré activement avec les sites technologiques du MIC à Marly et du Vivier à Villaz-St-Pierre. Plusieurs sociétés technologiques exogènes ont été implantées sur ces deux sites en 2016.

2.1.3.2 Seed Capital Fribourg

La fondation Seed Capital gère le budget alloué au capital d'amorçage des entreprises (prêts jusqu'à 200 000 francs, remboursables). Malheureusement, cette mission importante pour soutenir les créateurs d'entreprise est en quasi-standby depuis presque deux ans, la fondation ayant épuisé son capital dans les prêts en cours. Un refinancement urgent des moyens alloués pour le capital d'amorçage est nécessaire. Il s'agit d'un des volets de la révision de la LPEc prévue pour 2017.

2.1.3.3 Capital Risque Fribourg

Capital Risque Fribourg SA (CRF SA) a pour mission de financer des entreprises innovantes et créatrices d'emplois dans le canton. Trois nouveaux investissements ont été soutenus par CRF SA en 2016, dont les deux premiers représentent des compléments à une participation déjà existante. A la fin de l'année 2016, CRF SA détient des participations dans le capital-actions de douze sociétés. Ces entreprises totalisent plus de 120 emplois.

2.1.3.4 Prix à l'innovation du canton de Fribourg

Le Prix à l'innovation du canton de Fribourg, qui a été décerné pour la première fois en 1991, a fêté son 25^e anniversaire en 2016. Au total, 33 entreprises ont soumis un dossier de candidature dans le cadre du Prix à l'innovation 2016-2017 du canton de Fribourg, cinq de plus que lors de l'édition précédente. Le jury a retenu six finalistes, à savoir trois pour le Prix Entreprise et trois pour le Prix Start-up.

Frewitt fabrique de machines SA à Granges-Paccot a remporté le Prix Entreprise, alors que le Prix Start-up a été décerné, suite au vote du public, à l'entreprise PMFch SA à Marly. La mention Cleantech est quant à elle revenue à Samvaz SA à Châtel-St-Denis. Le premier Swiss Startup Summit Award a été remis à Softcar SA à Fribourg lors de cet événement qui a rassemblé plus de 500 invités à Forum Fribourg. La PromFR a organisé cette manifestation en collaboration avec la Banque Cantonale de Fribourg.

2.1.3.5 Nouvelle politique régionale

La Nouvelle Politique Régionale (NPR) vise une croissance fondée sur l'innovation et la productivité, une meilleure compétitivité des régions et la création et le maintien d'emplois. Pour ce faire, elle encourage l'entrepreneuriat à travers un transfert de savoir, un développement des coopérations interentreprises ainsi qu'une préservation et concrétisation des infrastructures génératrices de valeur ajoutée. Une attention particulière est aussi accordée au tourisme du fait de son importance économique et des défis grandissants auxquels la branche est confrontée.

L'année 2016 a été marquée par la mise en place de la nouvelle stratégie arrêtée dans le programme cantonal de la NPR 2016–2019. Grâce à l'expérience acquise et à un cadre stratégique mieux défini, il a été possible de concevoir un programme mettant davantage en lumière la volonté du canton de Fribourg d'intégrer son système d'innovation de manière transversale avec tous les acteurs clés présents sur le territoire cantonal et suisse.

A cette fin, le projet phare mis en place en 2016 est la plateforme de technologie et d'innovation INNOSQUARE, qui se compose des trois centres de compétences Robust and Safe Systems Center Fribourg (ROSAS), Digital Printing (DPCC) et Plastic Innovation (PICC) ainsi que d'une entité de développement de clusters qui comprend Swiss Plastics Cluster (SPS), Cluster énergie & bâtiment (CEB) et Cluster Food & Nutrition (CFN). De manière générale, INNOSQUARE se veut un écosystème entrepreneurial et d'innovation sur le site du quartier d'innovation blueFACTORY. L'association, qui est à disposition de toutes les entreprises du canton voulant accéder aux technologies de pointe dans les domaines retenus, mettra à disposition son laboratoire de prototypage, de test et de validation. Ces projets sont essentiels pour renforcer l'attractivité, la performance et la compétitivité du canton de Fribourg.

La NPR continue à appuyer les entreprises fribourgeoises à travers des projets collaboratifs. Ces derniers visent à encourager un groupe d'entreprises à participer ensemble au développement de nouvelles connaissances importantes pour l'économie régionale. Elles sont ensuite libres de développer à titre individuel des produits et de commercialiser les résultats de la phase collaborative initiale.

Un coaching performant (platinn, Fri Up, Cleantech Fribourg) est toujours à disposition des acteurs économiques, sans oublier le soutien à la valorisation de friches industrielles et à une politique de soutien touristique permettant de générer de nouveaux investissements et des nouveaux produits touristiques ayant pour buts la valorisation des singularités fribourgeoises.

2.2 Les mesures de soutien en chiffres

2.2.1 Soutien aux entreprises

2.2.1.1 Aides financières

Parmi les 22 projets réalisés en 2016, onze entreprises ont bénéficié d'un soutien financier et deux sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal. Le montant global des soutiens financiers s'élève à 0,75 million francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes :

	Montant des aides financières (Fr.)
Aides financières en faveur des entreprises en 2016	2 430 333
Aides financières en faveur des entreprises en 2015	2 489 667

2.2.1.2 Allègements fiscaux

Parmi les 22 projets réalisés en 2016, deux sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal. Aucun allègement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé. Les deux allègements fiscaux accordés ne portent que sur les impôts cantonaux et communaux. Le nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal en cours :

2011	2012	2013	2014	2015	2016
74	65	68	60	54	51

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2014 et 2015 ont été modifiés. Ces adaptations sont dues à des retards de réalisation de certains projets ou à des mesures de réorganisation partielles d'entreprises (fusions / scissions) apparus avant la fin de l'imposition ordinaire. Seuls les chiffres 2011, 2012, 2013 et 2014 peuvent ainsi être considérés comme définitifs.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre de nouveaux allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allègement fiscal se terminait.

2.3 Nouvelle politique régionale

Le programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2016-2019 dispose d'un budget de 25,9 millions de francs. En 2016, la NPR a permis le soutien de 15 projets relevant des stratégies cantonale, intercantonale et transfrontalière (11 projets en 2015).

3 Service public de l'emploi (SPE)

Chef de service : Charles de Reyff

3.1 Activités

Contribuer à un marché du travail équilibré a été l'objectif principal du Service public de l'emploi (SPE) pour l'année 2016. Il s'est décliné en deux axes principaux : renforcer les contacts avec les entreprises et informer les personnes actives sur les prestations du Service.

Les manifestations organisées par le SPE dans le cadre des 20 ans de la création en Suisse des Offices régionaux de placement (ORP) ont notamment permis de concrétiser cet objectif. Des événements ont été mis sur pied tout au long

de l'année avec pour dessein de rapprocher le Service de ses publics et de promouvoir auprès d'eux l'image des ORP. « Petits déjeuners employeurs » pour les entreprises, « Job dating » pour les demandeurs d'emploi et les agences de placement, « Premiers pas sur le marché du travail » pour les jeunes, « Journées Portes ouvertes » pour les partenaires figurent parmi les 26 « rendez-vous » organisés et auxquels plus de 2000 personnes ont participé.

3.2 Section chômage

3.2.1 Assurance-chômage

Le taux de chômage a baissé dans le canton, passant de 3,4 % en janvier à 3,1 % en décembre (3,5 % en décembre 2015). En 2016, le taux moyen de chômage s'est établi à 2,8 % de la population active (3 %) et se situe en-dessous de la moyenne affichée au niveau national (3,3 %). La courbe des demandeurs d'emploi était à 5,5 % en début d'année, puis a baissé jusqu'à 4,6 % en juillet pour remonter au taux initial de 5,5 % en décembre (5,9 %). Au 31 décembre, 9019 demandeurs d'emploi étaient recensés (9000). En 2016, 1387 (1332) personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Depuis mars 2013, chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller en personnel et un assistant social et dont l'objectif est l'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création, les PI+ ont accompagné 1001 personnes : 382 (38 %) sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation).

En juin, la mesure Pro50+ a été officiellement lancée. Créée en collaboration avec la section cantonale de Pro Senectute, elle met en relation un demandeur d'emploi senior avec un retraité bénévole qui l'épaula de manière active dans sa situation de chômeur et sa recherche de travail (création ou mise à jour du CV, activation du réseau, simulation d'entretiens, etc.). Neuf retraités ont encadré 30 bénéficiaires depuis le mois de juin. Au 31 décembre, quatre ont décroché un emploi ou un gain intermédiaire et quatre ont obtenu une mesure complémentaire pour augmenter leur employabilité (cours, programme d'emploi temporaire, etc.).

3.2.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur MMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET).

A. Mesures d'emploi

En 2016, 2085 (2049 en 2015) programmes d'emploi temporaires (PET) ont été octroyés, dont 69 % (69 %) auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 10 % (12 %) auprès d'associations à but non lucratif et 21 % (19 %) auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton.

Les semestres de motivation (SEMO) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2015-2016, 415 (391) jeunes ont suivi un SEMO/PréFo qui dure en moyenne six mois.

55 (64) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec une profession et le monde du travail.

B. Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi. 6672 (6012) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines [technique de recherche d'emploi : 51 % (51 %); langues : 29 % (30 %); informatique : 5 % (5 %); autres : 15 % (14 %)].

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les deux EPCO fribourgeoises, FRee Trading et free win, ont accueilli au total 168 (168) assurés durant l'année.

1346 (1090) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

C. Mesures spécifiques

Parmi les 675 (613) mesures spécifiques octroyées, 68 % (66 %) constituent des allocations d'initiation au travail, 21 % (22 %) des soutiens à une activité indépendante, 7 % (8 %) des allocations de formation et enfin 4 % (4 %) des contributions aux frais de déplacement.

D. Répartition du budget MMT

Le budget MMT (LACI) de 21 millions (20,7 millions) englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le SECO. En 2016, 39 % (38 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaires (PET), 42 % (43 %) aux mesures de formation (cours, entreprise de pratique commerciale) et 19 % (19 %) aux semestres de motivation (SEMO) et PréFormation (PréFo). Le canton au travers du Fonds cantonal de l'emploi finance également à hauteur de 1,95 millions de francs des mesures destinées aux jeunes (PréFo et Avenir 20-25 ans).

Contrats LEMT

La loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) institue une mesure de réinsertion professionnelle qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 176 (132) contrats LEMT ont été octroyés dont 46 % (42 %) auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 54 % (58 %) auprès d'entreprises. La durée moyenne par contrat est de 3 mois.

3.2.4 Médiation

La médiation, directement subordonnée au Secrétariat général, est destinée aux assurés qui rencontrent des difficultés (avec les ORP, les caisses de chômage, etc.). Depuis janvier 2016, la fonction est occupée par une nouvelle médiatrice.

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi s'est poursuivie, avec un nombre important des mouvements. Malgré des problèmes moindres dans la gestion des dossiers, les appels à la médiation sont plus fréquents. Ceci est notamment le reflet d'une meilleure visibilité, due au rapprochement relationnel opéré auprès des services et au niveau associatif : affichage et distribution de cartes de visite systématiques, explication de la mission.

En 2016 ont eu lieu au total 131 (107 avec les interventions auprès des services) entretiens pour un dossier ouvert en 2015 et 50 nouveaux dossiers. S'y ajoutent les démarches auprès des services, parfois plusieurs pour un dossier et entreprises avec l'accord de l'intéressé. Finalement, en termes d'aide à la personne, que ce soit par une écoute attentive ou des résultats administratifs concrets, la médiation permet à 92 % des situations de trouver une issue positive, confirmant amplement le bien-fondé de cette prestation.

3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi.

En lien avec la politique cantonale d'aide aux chômeurs de longue durée, le Conseil d'Etat a confié à la Commission CII la mission de repositionner sa stratégie plus en amont dans la trajectoire du chômage. En 2016, la Commission CII a poursuivi la concrétisation de sa nouvelle stratégie, dont l'implémentation est prévue au printemps 2017. Des groupes de travail ont permis de définir les modalités de fonctionnement. Pour faciliter la transition, les Espaces de coordination CII se sont concentrés sur la clôture des situations complexes et les nouvelles situations ont ainsi été limitées.

3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent entre la 1^{re} année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail.

La Plateforme Jeunes (PFJ), qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I. Elle a pour objectif d'orienter le jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (semestre de motivation ou de préformation, préapprentissage, cours d'intégration, etc.). Durant l'année scolaire 2015/16, 1'214 dossiers de jeunes ont été pris en charge.

Le travail de la Commission s'est concentré en 2016 sur l'optimisation du dispositif : une analyse de l'architecture du dispositif et du fonctionnement a été menée. Par le biais de l'action Last Minute, qui prend en charge durant l'été les jeunes qui recherchent une place d'apprentissage, 99 jeunes ont été soutenus dans leurs démarches.

3.3 Section Marché du travail

3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs, l'Inspection du travail a effectué 401 (421) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Elle a également effectué 46 (55) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préalables, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 499 dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition à des poussières, des solvants, des huiles de coupe ou encore sur les conditions climatiques des locaux. En outre, une investigation particulière a été entamée, visant les problèmes d'exposition des travailleurs aux isocyanates dans les entreprises de peinture en carrosserie.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 28 (27) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet de cinq modifications d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO*	
	2015	2016	2015	2016
Travail de nuit	101	142		183
Travail du dimanche	141	155		291
Travail en continu	2	-		5
Travail en 3 équipes	1	-		-

	Permis délivrés par le SPE	Permis délivrés par le SECO*	
Service de piquet	1	-	129
Total	246	297	339

*Suite à l'introduction du nouveau système de gestion du SECO « TACHO », la comptabilisation a été modifiée. Les chiffres ne peuvent pas être comparés aux années précédentes, ni être additionnés (par ex. : un permis pour le travail de nuit et des jours fériés sera comptabilisé dans les catégories « travail de nuit » et « travail du dimanche »).

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2015	2016
Agrandissements (transformations) industriels	31	19
Autorisations d'exploiter	18	11
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses – amiante)	1 003	1 256
Total	1 052	1 286

3.3.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire Romand et Tessinois du marché de l'Emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence Romande et Tessinoise des Offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > publication interne de quatre plaquettes « Indicateurs trimestriels sur l'évolution du chômage dans les cantons romands » ;
- > rapport sur le parcours et l'activation des demandeurs d'emploi en Suisse romande (décembre 2016) ;
- > maintenance et développement (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers (www.ricrac.ch)) ;
- > publication de la mise à jour des données 2015 sur « L'évolution du travail intérimaire en Suisse romande » (septembre 2016) ;
- > bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2016) ;
- > bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2016) ;
- > bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2016).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données pour le Bureau de surveillance du marché du travail (BSMT) et à la rédaction des rapports pour le SECO et pour la DEE.

3.3.3 Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Les activités déployées par cet organe cantonal découlent de l'application de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2012. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

L'article 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. M. Charles de Reyff, chef du SPE, dirige l'OCAE.

3.3.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de M. Michel Pittet, ancien Conseiller d'Etat, n'a pas dû intervenir en 2016.

3.3.5 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère salariale abusive et répétée dans les branches à observation renforcée définies pour 2016 que sont les transports routiers et les agences de placement privé et location de services.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 409 (550) contrôles portant sur 747 (1523) travailleurs ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 152 485 (110 175) francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

Le SMT a traité les annonces pour 6166 (5520) travailleurs, dont 2399 (2046) travailleurs détachés, 2724 (2449) prises d'emploi en Suisse et 1043 (1025) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 206 173 jours de travail annoncés (859 équivalents plein temps), 151 525 jours auprès d'employeurs suisses, 25 722 jours pour des indépendants et 28 926 jours pour des travailleurs détachés. Le tout correspond à moins de 0,8 % des équivalents plein temps de l'emploi dans le canton de Fribourg (OFS 2014).

Sur mandat du Service de la population et des migrants (SPoMi), le secteur SMT a aussi effectué la vérification des conditions salariales pour répondre à 77 demandes d'entreprises. Ces demandes portaient sur des autorisations de séjours pour prestataires de services transfrontaliers aboutissant à des conventions de détachement pour leurs travailleurs.

Le service a prononcé 19 décisions d'amendes pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce (art. 6 LDét). Il a prononcé 8 interdictions pour non renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même il a transmis 5 dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non collaboration (art. 12 LDét).

3.3.6 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des trois inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendant de l'Association fribourgeoise de contrôles. Le SPE a délégué à cette association les activités de contrôle du travail au noir dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel, par le biais d'un mandat de prestations.

L'Inspection du travail au noir a effectué 540 (546) contrôles concernant 1332 (1503) travailleurs. Parmi ces contrôles, 143 (143) entreprises pour 373 (377) travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non-respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Les efforts de prévention portés sur les employés en 2014 et 2015 ont été poursuivis en 2016. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées. Notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente pour la reprise d'un établissement public, le SMT a dispensé un cours en allemand et quatre cours en français (un, resp. quatre en 2015). De même des séances d'information en allemand et en français ont été dispensées pour les agents AVS. Lors des visites, contrôles et séances d'information, le SMT a distribué les dépliants et chemises d'information pour la prévention.

3.3.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 37 (36) autorisations en 2016 : 17 pour le placement privé et neuf pour la location de services, onze pour le placement privé et la location de services. Trois autorisations ont été supprimées : deux à la suite d'une cessation d'activité et une à la suite d'une faillite.

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 16 (18) demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontaliers et/ou le placement privé intéressant l'étranger.

En 2015 (les chiffres pour 2016 seront disponibles au printemps 2017), 928 (883 en 2014) personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 8095 (7009 en 2014) personnes, ce qui correspond à 3 608 777 (3 539 234 en 2014) heures de mission. La proportion d'étrangers parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 66,4 % (72 % en 2014), ce qui est supérieur à la moyenne suisse 63,3 % (63,7 % en 2014).

Par ailleurs, la section a mené 20 contrôles d'entreprises afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Les pratiques illicites constatées lors des contrôles d'entreprises, notamment les conditions de travail, ont été corrigées conformément aux standards et directives.

Pour rappel, les décomptes de salaires, les couvertures de frais, les horaires de travail, etc. font l'objet des contrôles de la section et de la CPRR (Commission paritaire régionale romande de la location de services) avec qui le SPE collabore étroitement.

A relever que la CCT de la location de services modifiée est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016. La modification la plus importante concerne le champ d'application de la CCT, qui s'applique désormais à toutes les entreprises et parties d'entreprises dont l'activité principale est la location de services.

3.4 Section juridique

3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 8743 (9044) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2016, selon la répartition suivante :

- > 5728 (5955) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 558 (457) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas ;
- > 74 (61) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 2383 (2571) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

3.4.2 Décisions en deuxième instance

La section juridique a également enregistré 543 (629) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 753 (671) décisions sur opposition, dont :

- > 68,95 % (65 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 16,85 % (23 %) ont été admises ;
- > 10,5 % (11 %) ont été partiellement admises ;
- > 3,7 % (1 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

3.4.3 Observations au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral

En 2016, 40 (31) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal (TC) et un arrêt (quatre) prononcé par le TC a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral des assurances (TFA).

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 43 (32) affaires.

56 (28) arrêts ont été rendus par le TC et trois (cinq) par le TFA, dont :

- > 72,9 % (70 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 15,25 % (15 %) ont été admis ;
- > 3,4 % (12 %) ont été partiellement admis ;
- > 8,45 % (3 %) ont été rayés du rôle.

3.4.4 Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2015	2016	CH 2015	CH 2016	2015	2016	CH 2015	CH 2016
Janvier	243	168	3 127	8 089	18 543	8 117	207 177	462 496
Février	259	71	5 354	8 485	19 780	3 620	331 959	480 944
Mars	322	58	8 299	8 620	17 877	2 884	469 143	477 645
Avril	314	82	8 215	9 083	14 998	3 328	423 280	497 319
Mai	224	250	7 543	8 452	9 889	15 235	367 892	432 232
Juin	216	261	7 972	7 925	9 550	17 459	426 230	452 539
Juillet	165	52	4 305	5 209	9 885	2 999	237 888	251 398
Août	52	3	4 656	5 546	2 366	158	244 843	309 600
Septembre	158	4	6 290	6 568	8 497	332	367 702	373 151
Octobre	118	18	6 779	6 727	5 773	753	413 541	389 544
Novembre	58	53	7 458	7 555	2 758	3 515	439 819	411 519
Décembre	85	46	4 721	5 596	4 991	2 819	269 544	281 854

3.5 Section Organisation et support

3.5.1 Statistiques

Plusieurs outils statistiques ont été développés en 2016 permettant d'optimiser l'aide à la gestion du service, ainsi qu'un meilleur suivi de l'évolution du marché du travail fribourgeois. Il s'agit notamment de la création des fichiers d'évaluation de l'activité des Pôles Insertion+ et des Pôles Placement. Les données statistiques ont également été mises à jour en fonction de l'actualisation, en juin, de la population active. Concernant le projet « 20 ans des ORP », l'unité a fourni les informations statistiques utiles à la mise sur pied des événements « Job dating » et « Premiers pas sur le marché du travail ». Elle a également dispensé une formation sur l'application LAMDA qui génère les statistiques du marché du travail.

3.5.2 Informatique

Le support informatique a traité environ 1000 demandes d'assistance de la part des collaborateurs du SPE. Les informaticiens se sont en outre chargés de la migration du système d'exploitation vers Windows 7 64 bits pour l'ensemble du parc informatique. D'importantes mises à jour ont été déployées, notamment sur PLASTA (le système fédéral d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail), BIG-IP (le logiciel d'accès sécurisé à PLASTA) et les clés d'accès au serveur de la Confédération. L'équipe informatique s'est également occupée de la refonte complète de l'Intranet du SPE.

3.5.3 Logistique

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Un concept de « bureau standard » a été élaboré et mis en œuvre sur le site de Morat en 2015. Il s'est déployé en 2016 aux unités du Service se trouvant à Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac.

3.5.4 Communication et traduction

L'équipe de communication a offert son soutien pour les actions liées aux 20 ans des ORP. Elle s'est aussi chargée du projet de la page Facebook du Service, publiée en avril, ainsi que des actions d'information lors du lancement de la mesure Pro50+. Elle a activement participé à la refonte complète de l'Intranet. La traduction joue un rôle important. Tous les documents du SPE (internes et externes) sont publiés dans les deux langues officielles du canton.

3.5.5 Projets et formations

Le projet « 20 ans des ORP » a mis sur pied 26 événements à l'attention des demandeurs d'emploi, des employeurs, du grand public et des collaborateurs. Huit « Petits déjeuners employeurs », ainsi que trois « Job dating » (mettant en contact demandeurs d'emploi et agences de placement) se sont notamment déroulés durant l'année 2016. En tout, ce sont plus de 2000 personnes qui ont activement participé aux différentes manifestations du jubilé.

Quatre formations à la conduite de projets ont été dispensées pour les collaborateurs intéressés. Trois formations Outlook destinées aux nouveaux collaborateurs du Service sont venues compléter l'offre.

3.6 Finances et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Il s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en contrat LEMT, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 24,2 millions de francs. En outre, 2 216 656 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les contrats LEMT en entreprises ont coûté 1 408 457 francs, les contrats LEMT au sein d'associations 543 644 francs et ceux auprès du canton et des communes 264 555 francs. Au 31 décembre 2016, le capital du Fonds se montait à 9,5 millions de francs.

Une partie des activités cantonales du SPE sont actuellement financées par la Confédération. Le SECO exige une répartition des coûts plus pointue. Il est donc à prévoir qu'à l'avenir certaines de ces tâches seront refacturées au canton.

4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Administrateur : Dominique Schmutz

4.1 Activités

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

4.2 Activités courantes

Durant l'année 2016, la Caisse a renouvelé sa certification ISO et a transité vers la norme 9001-2015.

Les personnes qui recherchent activement un emploi peuvent compter sur une administration compétente et de proximité dans la gestion et le paiement des indemnités de chômage. Le nombre d'assurés traités et le volume des prestations continuent à croître (+ 9 % en terme d'assurés) alors que le taux de chômage a stagné cette année.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 3136 décisions de Caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 31 cas pour examen.

4.3 Prestations versées aux bénéficiaires

4.3.1 Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2015	2016	Variation en pourcent
Nombre d'assurés	7 526	8 115	9 %
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	7 632	8 013	5 %
Nombre d'indemnités journalières versées	596 315	654 677	10 %

4.3.2 Demandes d'indemnités en cas d'intempéries

Année	2015	2016	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	110	43	- 61 %

4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2015	2016	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	17	31	82 %

4.3.4 Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2015	2016	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	37	43	16 %

4.3.5 Indemnités versées

Année	2015	2016	Variation en pourcent
Chômage complet	98 695 130.70	109 469 560.85	11 %
Allocations familiales	1 783 448.70	1 765 761.10	- 1 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	6 479 717.60	7 009 562.00	8 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	18 622 771.65	18 392 232.50	- 1 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	5 593 878.25	2 546 824.65	- 54 %
Insolvabilité	541 109.95	1 218 803.30	125 %
Total	131 716 056.85	140 402 744.40	7 %

4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2015	2016	Variation en pourcent
Nombre de personnes annoncées	53	52	- 2 %
Nombre de personnes subventionnées	28	34	21 %

5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée : Uschi Kozomara Yao

5.1 Activités

5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2016, le Service du registre du commerce a traité au total 7553 dossiers aboutissant à des inscriptions dans le Journal du registre du commerce. Ce chiffre se compose de 1367 inscriptions de nouvelles sociétés, ainsi que de 1017 radiations et 5169 modifications concernant les sociétés existantes. Le total de dossiers traités a ainsi augmenté de 1188 par rapport à l'année 2015, ce qui s'explique comme suit : en raison de la fusion de diverses communes au 1^{er} janvier 2016, de nombreuses sociétés se sont vu modifier leur inscription d'office par le Service du registre du commerce. Ces inscriptions ne sont pas sujettes aux émoluments, mais le surplus de travail qu'elles engendrent doit néanmoins être absorbé par l'effectif existant du Service du registre du commerce. En dehors de ce surplus, le nombre de dossiers à traiter reste plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Finalement, il faut noter que le nombre total de sociétés inscrites continue toujours à croître. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 16 363 sociétés inscrites au 31 décembre 2004 et 20 750 sociétés à la fin de l'année 2016.

5.1.2 Evènements particuliers

Le Service du registre du commerce a de nouveau contribué à la formation d'un notaire-stagiaire.

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce a lancé un projet de pilote dont le but consiste à mettre à disposition des prestations en ligne pour ses clients. En particulier, il sera possible de commander, payer et recevoir des extraits du registre du commerce par voie électronique. Dans un deuxième temps, il est prévu de pouvoir soumettre et gérer des réquisitions d'inscriptions en ligne. Ce projet s'inscrit dans la modernisation du registre du commerce selon les lignes directrices de l'Ordonnance sur le registre du commerce.

5.2 Statistiques

5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2016, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6 216
Sociétés en nom collectif (SNC)	350
Sociétés en commandite (SC)	22
Sociétés anonymes (SA)	7 045
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	5 389
Etablissements de droit public (EDP)	24
Société en commandite par actions (SCA)	1
Sociétés coopérative (COOP)	501
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	109
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	391
Associations (ASS)	240
Fondations (FOND)	452
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	10
Total	20 750

5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Au 31 décembre 2016, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites au registre du commerce était la suivante :

Total des sociétés actives inscrites en langue française	16 111
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4 639

5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Depuis l'introduction de la tenue informatisée du registre du commerce au niveau cantonal, l'évolution des **nouvelles** sociétés inscrites peut être suivie et se présente comme suit :

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	Sàrl	SEE/SES	SNC/SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24
2011	6	5	401	13	385	492	59	32
2012	7	4	445	20	327	476	35	34
2013	13	5	471	13	375	519	40	48
2014	18	4	407	9	273	441	32	38
2015	11	6	491	10	264	417	35	50
2016	17	4	504	10	276	481	29	45

5.3 Collaborations intercantionales

Le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe de services de registres alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais, ces séances ayant pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Les offices des registres de commerce des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais ont également poursuivi leurs séances annuelles et le Service du registre du commerce du canton de Fribourg y a participé.

5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2016, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

6 Service de l'énergie (SdE)

Chef de service : Serge Boschung

6.1 Activités

6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie (ci-après : le Service) est chargé de mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 Watts d'ici 2030 ». Sa tâche est notamment de concevoir et de faire appliquer la législation cantonale en matière d'énergie, de mettre sur pied des programmes de promotion ainsi que de sensibiliser, conseiller, former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine.

6.1.2 Activités courantes

Le Service encourage l'utilisation des énergies renouvelables et la substitution des énergies fossiles par des aides financières, selon les programmes d'encouragement en vigueur, tout en tenant compte des disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Dans un but d'exemplarité des collectivités publiques, il a poursuivi son action d'information et d'accompagnement auprès des communes, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », l'Association « Cité de l'énergie » et « Energo ».

Le Service a été impliqué dans le projet d'acquisition des actions Swissgrid, gestionnaire du réseau national de transport d'électricité, détenues par la société Alpiq.

Il représente également les intérêts des cantons romands dans les associations Minergie® et CECB®.

Plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment ont été organisés.

La Commission cantonale de l'énergie (CCE) a tenu deux séances. Les thèmes de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral, le rapport sur la stratégie énergétique 2009 du canton de Fribourg, le nouveau plan directeur cantonal, le plan sectoriel de l'énergie, le Fonds cantonal de l'énergie et les nouveaux programmes d'encouragement dès le 1^{er} janvier 2017 ont été en particulier présentés et discutés lors de ces rencontres.

6.1.3 Projets en cours

- > Plan sectoriel de l'énergie (PSE) : le groupe de travail, réunissant notamment divers services de l'Etat, a travaillé à la détermination des sites prioritaires pour la production d'électricité par des éoliennes dans le canton de Fribourg, ainsi qu'à la valorisation des énergies renouvelables en général, à inscrire au Plan directeur cantonal ;
- > Etude du potentiel de valorisation des rejets de chaleur, également sur les eaux usées ;
- > Etude des sites potentiellement intéressants à la géothermie ;
- > Programme d'économie d'énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du canton de Fribourg.

6.2 Formation

6.2.1 Programme de formation continue

Le programme Energie-FR, organisé en étroite collaboration avec l'HEIA-FR, a poursuivi son travail de formation dans le domaine de l'énergie.

6.2.2 Promotion/formation pour professionnels

Plusieurs cours destinés aux professionnels du bâtiment dont des cours sur la rénovation et les exigences en matière d'isolation ainsi qu'un cours bloc de formation continue sur le thème de l'énergie et du développement durable, ont été organisés.

6.2.3 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animations énergie » est proposé gratuitement aux enseignants des classes primaires francophones et alémaniques de 5H et 8H du canton. Durant l'année scolaire 2015/16, 157 classes ont été visitées, ce qui équivaut à 3093 élèves.

Il soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges. Au cours de l'année 2016, les projets initiés ont été poursuivis et les établissements scolaires suivants ont adhéré au programme :

- > CO Pérolles ;
- > CO Marly ;
- > CO du Gibloux ;
- > CO de Sarine Ouest.

6.3 Procédures d'autorisation de construire

6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2016, le Service a contrôlé et préavisé 1971 demandes de permis de construire (procédures ordinaires et procédures simplifiées).

6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service préavisé tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2016, le Service a contrôlé et préavisé 62 dossiers.

6.3.3 Installations de réfrigérations et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé 5 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions suivantes du réseau Groupe E Celsius SA :

- > commune de Pont-en-Ogoz ;
- > communes de Ferpicloz, Le Mouret, Treyvaux et La Roche ;
- > communes de Bösingén et Schmitten ;
- > commune de Saint-Aubin (centre village) ;
- > communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne ;
- > commune de Prez-vers-Noréaz ;
- > communes de Neyruz et Cottens ;
- > commune de Kerzers ;
- > communes de Matran et Avry ;
- > communes de Pont-en-Ogoz, Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz ;
- > communes de Romont et Siviriez ;
- > commune d'Ependes (centre village) ;
- > commune de Lully (rue de la Cure) ;

-
- > communes de Düdingen et Schmitten ;
 - > communes de Belfaux et Misery-Courtion ;
 - > commune de Marly (route de Chésalles – 2^e étape) ;
 - > communes de Belfaux et Grolley.

6.3.5 Lignes haute tension

Le Service n'a préavisé aucune demande d'approbation de plans portant sur des installations électriques.

6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

6.4.1 Installations de chauffage au bois

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 30 promesses de subvention représentant un montant de 863 980 francs pour une puissance de 5644 kW.

6.4.2 Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 102 promesses de subvention représentant un montant de 266 907 francs pour une surface totale installée de 1039 m².

6.4.3 Bâtiments remplissant les critères du standard Minergie[®]-P/A

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 9 promesses de subvention représentant un montant de 133 204 francs pour une surface de référence énergétique de 6517 m².

6.4.4 Pompes à chaleur en substitution d'un chauffage électrique

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 95 promesses de subvention représentant un montant de 381 000 francs pour une puissance de 906 kW.

6.4.5 Pompes à chaleur en substitution d'une énergie fossile

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 87 promesses de subvention représentant un montant de 393 000 francs pour une puissance de 982 kW.

6.4.6 Réseaux hydrauliques (distribution de chaleur)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 57 promesses de subvention représentant un montant de 165 700 francs.

6.4.7 Programme Bâtiments

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 268 promesses de subvention représentant un montant de 992 036 francs. La part nationale promise par le Programme Bâtiments pour le canton de Fribourg représente quant à elle un montant de 2 850 900 francs.

6.4.8 Nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 4 promesses de subvention représentant un montant de 502 996 francs.

6.4.9 Couplages chaleur-force

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 1 promesse de subvention représentant un montant de 250 000 francs pour une puissance totale installée de 1000 kW (électricité) et 1230 kW (chaleur).

6.4.10 Remplacement de chauffe-eau électriques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 207 promesses de subvention représentant un montant de 160 300 francs.

6.4.11 Cité de l'énergie pour les communes

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 33 promesses de subvention représentant un montant de 266 468 francs.

6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

Il collabore notamment à la plate-forme www.energie-environnement.ch, plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

En 2016, les actions principales suivantes ont été entreprises :

- > réflexion pour valoriser le calculateur de trajet www.mobile-impact.ch qui permet de faire comprendre à chacun les enjeux de la mobilité. Celui-ci a été mis en ligne durant la semaine de la mobilité qui s'est déroulée en 2015 ;
- > réactualisation de la page d'accueil de cette plate-forme ;
- > réalisation et mise en ligne, sur la thématique des déchets, de fiches de travail à l'intention des enseignant(e)s de 1 à 11H (selon les sujets) et proposition de différentes animations et de visites en lien avec ces fiches. Pour la plupart des sites de visites proposés, un schéma animé ainsi qu'un poster A3 ont également été élaborés.

6.6 Législation

Le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie a été modifié par l'ordonnance du 31 octobre 2016 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Il s'agissait d'adapter et de renforcer les programmes d'encouragement en tenant compte des nouvelles modalités d'octroi des contributions globales en lien avec la nouvelle stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Base : Modèle d'encouragement harmonisé des cantons ModEnHa 2015.

7 Service de la statistique (SStat)

Chef de service : Pierre Caille

7.1 Activités

7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique. Depuis 2015, les données des écoles primaires ont pu être extraites du système PRIMEO mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Outre cette enquête importante, le service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines. Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7 de la Loi sur la statistique fédérale (LSF), ainsi que par l'Ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit la liste exhaustive des enquêtes fédérales, avec mention – le cas échéant – de la participation des cantons.

7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le Législateur (loi sur la statistique cantonale, LStat, art. 5 al. 2), les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers, ainsi que d'autres registres fédéraux, et la statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements. La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite

collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les 3 ou 4 ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais quelques possibilités d'analyse longitudinale. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la Loi fédérale sur l'harmonisation de registres (LHR), le SStat soutient les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements.

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont récemment été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon des recensements traditionnels. L'utilisation accrue des registres et des échantillons entraîne encore actuellement un bouleversement considérable des outils et des méthodes de travail au sein des services cantonaux de statistique.

7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site www.stat-fr.ch (ou www.fr.ch/sstat). Seuls l'annuaire statistique, le mémento « Le canton de Fribourg en chiffres » et la brochure trimestrielle « Conjoncture » ont fait l'objet d'une publication sur support papier en 2016. En outre, de nombreux résultats et exploitations particulières de données statistiques sont fournis en réponse à des demandes individuelles (environ 800 par année) qui parviennent au SStat par lettre, par courriel ou par téléphone. Le Service de la statistique alimente enfin en données statistiques les différents observatoires thématiques du canton (observatoires du marché du travail, de l'économie, du tourisme, ...).

7.1.4 Conseil

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale dans le cadre de travaux à caractère statistique ou mathématique. En 2016, il a notamment élaboré des outils d'exploitation de la banque de données sur les personnes FriPers, ainsi qu'un outil de monitoring destiné au soutien des instances cantonales dans leurs tâches d'application de la loi fédérale sur les résidences secondaires.

7.2 Projets et événements particuliers

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale et en mettant les données collectées dans le cadre du recensement scolaire à disposition pour constituer le référentiel des données du nouveau système. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité avec le Registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction. En 2016, le Service de la statistique a conduit, sur mandat du Conseil d'Etat, une étude prospective esquissant les avenir possibles du canton à l'échéance d'une vingtaine d'années, selon un modèle simplifié des travaux qui ont été réalisés dans ce domaine par la Confédération.

7.3 Collaboration intercantonale et avec la Confédération

Le chef du Service de la statistique est membre du Bureau de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). Le Service de la statistique est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT), dont il assure la présidence durant les années 2016 et 2017. Il est en outre représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Enfin, il est présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral.

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte. En 2016, il a participé au programme d'évaluation du respect de ces principes (EVALCHARTA) mis en place par la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT).

8 Service du logement (SLog)

Responsables : Marcel Godel/Pascal Krattinger

8.1 Activités

8.1.1 Marché du logement

Au 1^{er} juin 2016, 1713 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 368 unités de plus que l'année précédente et 643 de plus qu'il y a 2 ans. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements en 2016, augmente de 0,96 % en 2015 à 1,24 % en 2016. La construction de nouveaux logements a permis de couvrir partiellement l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logement vacants varie fortement d'un district à l'autre et a tendance globalement à augmenter. Il se présente comme suit :

	2014	2015	2016
Canton	0,78 %	0,96 %	1,24 %
Sarine	0,67 %	0,74 %	1,09 %
Glâne	0,77 %	0,88 %	1,80 %
Gruyère	0,59 %	1,31 %	1,53 %
Broye	1,00 %	0,84 %	1,45 %
Veveyse	0,54 %	0,64 %	0,38 %
Singine	0,99 %	1,00 %	1,00 %
Lac	1,08 %	1,38 %	1,55 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2014	2015	2016
1 et 2 pièces	24 %	21 %	23 %
3 pièces	32 %	33 %	35 %
4 pièces	28 %	32 %	29 %
5 pièces et plus	16 %	14 %	13 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 82 % (82 % en 2015 et 81 % en 2014) sont à louer et 18 % (18 % en 2015 et 19 % en 2014) sont à vendre en 2016.

8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les quatre tâches principales suivantes :

- > promesses de subventions (810 en 2016), débouchant sur la signature de 350 nouveaux contrats de bail. Ces chiffres démontrent un taux de rotation des locataires de plus de 12 % par an ;
- > paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées 3 887 511 francs en 2016 (contre 4 282 498 francs en 2015 et 4 503 425 francs en 2014) ; quant aux contributions communales, elles ont atteint ;
- > 1 732 015 francs en 2016 (contre 1 893 946 francs en 2015 et 2 011 953 francs en 2014) ; le Service calcule également les subventions fédérales qui se sont élevées à 5 555 502 francs en 2016 (6 555 360 francs en 2015 et

7 214 574 francs en 2014). Les subventions globales via la LCAP ont donc diminué de 13 729 952 francs à 11 075 528 francs entre 2014 et 2016 ;

- > Contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour un parc de 2789 logements à fin 2016 (3123 à fin 2015 et 3345 à fin 2014) par le biais de révisions individuelles de situation et de révisions globales d'immeubles. A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été corrigées. Il est à noter que les corrections sont de plus en plus fréquentes ;
- > Contrôle des loyers (550 contrôles) appliqués par les régies et les propriétaires afin de s'assurer que les locataires ne paient pas davantage de loyer que ce qui est spécifié par le plan des loyers de l'Office fédéral du logement.

Par ailleurs, le Service est de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mail. La thématique de la fin programmée des aides est très présente, tant du côté des régies que des locataires, mais également un nombre croissant de Communes prennent conscience de ces aspects.

8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à la Confédération, l'Etat et les Communes en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2016, 2 immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 14 672 francs (20 070 francs en 2015 et 6 505 francs en 2014). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

8.1.4 Réserves de terrains

En 2016, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2016, le Service n'a été saisi d'aucune demande ou de radiation de charges.

8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Dans ce cadre, elle coordonne les travaux d'études pour une nouvelle politique cantonale du logement. La Commission dispose d'un groupe de travail technique dont la tâche est de faire diverses propositions en matière de politique de logement.

La commission s'est réunie à 1 reprise cette année, et le groupe de travail à 3 reprises.

8.1.7 Collaborations intercantionales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre intercantonale avec l'Office fédéral du logement pour un échange de vues. Cette réunion s'est tenue cette année à Porrentruy dans le canton du Jura les 17 et 18 novembre 2016. Les échanges de vues avec nos cantons voisins ont permis de très intéressantes discussions.

8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi a été saisie à la fin de l'année 2016 de 2 recours, tous en matière d'aide au logement dans le cadre de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi cantonale du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social.

8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accès à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) est amenée à remplacer la LCAP et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Le service du logement travaille actuellement sur une nouvelle politique du logement. Un des principes de base sera de diffuser l'information concernant la LOG et faire des propositions d'aide cantonale en complément de l'aide fédérale. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent déjà, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faîtières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL). Les communes ainsi que diverses autres entités ont été informées de ces aides par le Service du logement.

Le Service travaille également avec d'autres Directions de l'Etat afin de proposer une politique du logement englobant des aspects dépassant le cadre de la loi fédérale sur le logement (LOG).

Une motion pour la Création d'une « loi cantonale sur le logement » pour une véritable politique du logement dans le canton de Fribourg a été transmise au Conseil d'Etat le 15 septembre 2016. La réponse à cette motion sera donnée en 2017.

8.1.10 Politique d'information

Le Service a été actif en 2016 dans le cadre de la diffusion de l'information concernant notamment l'aide au logement. Un site internet répondant à la majorité des questions en relation avec les aides actuelles au logement a été mis en place. La diffusion des outils de la loi sur le logement (LOG) a été faite au travers de nombreuses entités, et plusieurs communes ont manifesté un intérêt particulier pour des constructions réalisées par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

La DEE a organisé en collaboration avec la DSAS le 1^{er} forum du logement en date du 30 septembre 2016. La thématique générale abordée, soit le lien entre logement et précarité, ainsi que la grande diversité des intervenants et du public ont permis d'améliorer le degré de connaissance en matière de logement dans le canton de Fribourg. Près de 200 participants ont pu ainsi écouter diverses présentations, assister à un débat et réseauter à leur guise. Le concept du forum du logement est appelé à perdurer et la prochaine édition est fixée au 22 septembre 2017.

Le Service a multiplié les contacts avec les communes, les milieux de l'immobilier et diverses associations. Il a également été sollicité à plusieurs reprises comme orateur dans des manifestations publiques.

9 Service de la formation professionnelle (SFP)

Chef de service : Christophe Nydegger

9.1 Activités

Le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistrées au Service s'élève à 9377, ce qui équivaut à une baisse de 1,3 % par rapport au chiffre record de l'année précédente. Le nombre d'adultes engagés dans une formation professionnelle initiale augmente sensiblement et dépasse pour la première fois les 400 personnes. Le nombre total d'entreprises fribourgeoises formant des apprentis reste relativement stable depuis plusieurs années. Elles sont actuellement 2418 (- 1,5 %). L'effectif de ces entreprises formatrices a connu un pic de 2501 en 2013.

Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale pour 8 professions sont entrées en vigueur cette année, dont 2 pour les apprentissages de deux ans menant à l'attestation professionnelle fédérale (AFP) et 6 pour les apprentissages de trois et quatre ans aboutissant au certificat fédéral de capacité (CFC). Le Service s'est prononcé sur toutes les consultations et auditions pour limiter notamment l'impact sur les coûts pour l'Etat et les entreprises.

Les partenaires du Service obtiennent régulièrement des informations grâce à l'envoi de Newsletters. En 2016, 4 communications ont été adressées à quelque 5000 acteurs de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. La Newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur les nombreux thèmes connexes à la formation avec des liens dynamiques sur les pages de sites Internet concernés.

Le Service continue d'offrir un nombre important de cours pour formateurs en entreprise. 26 cours ont été organisés à Granges-Paccot et Bulle et couvrent la demande actuelle. Les évaluations de cours sont positives et la présence des participants est régulière. L'introduction d'une facturation avant le début des cours limite fortement les désistements. La coordination entre les trente intervenants est efficace et favorise une formation de qualité.

Au niveau des mobilités européennes, le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe. Ce programme de mobilité est porté par l'Ecole des Métiers de Fribourg qui porte également le programme « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » pour ses propres apprentis, en cours de formation, ainsi que pour les apprentis du système dual, désormais sous une forme post-apprentissage. La Fondation ch soutient le projet « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » en octroyant des bourses pour les stagiaires.

Le Service a pris part, le 11 mai, à la 8^e Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Elle est en effet organisée dans 20 cantons et dans la Principauté du Liechtenstein. Dans notre canton, le Service peut compter sur la collaboration de Radio Fribourg / Freiburg pour promouvoir la formation professionnelle durant cette journée.

Le Service a participé à l'opération « Last Minute » qui vient en aide, durant l'été, aux jeunes n'ayant pas encore trouvé de place d'apprentissage pour l'automne.

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à deux reprises. Elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure et continue. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), émis des recommandations quant aux salaires indicatifs des apprentis et préavisé la politique de la formation professionnelle.

Une étude, ayant pour but d'analyser et d'établir un inventaire des besoins en locaux de la formation professionnelle, a été mandatée par l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC). Lors de son assemblée du 20 juin, les membres se sont prononcés sur le principe d'un projet de construction à Courtepin pour les cours interentreprises regroupant les professions de maçons CFC, de carreleurs CFC et de peintres en bâtiment CFC. Les frais d'exploitation et les coûts de construction doivent cependant être analysés avant la décision finale. Des négociations sont également en cours afin d'acquiescer de nouveaux locaux pour d'autres professions.

9.2 Evénements particuliers

9.2.1 Charte de la formation professionnelle

Le Service et les centres de formation professionnelle associés ayant à cœur d'assurer des prestations de qualité, en collaboration avec leurs partenaires, ont entrepris l'élaboration d'une vision commune (charte) pour la formation professionnelle du canton de Fribourg. Un groupe de travail a dès lors été créé ; il s'est réuni 3 fois durant l'automne et la présentation de la nouvelle charte est prévue pour le mois de février 2017.

9.2.2 Classification des fonctions cadres de l'enseignement

En 2012, le Conseil d'Etat, en prévision de la nouvelle loi scolaire qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 2015, a donné mandat à la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF) d'évaluer, selon le système Evalfri, les fonctions cadres de l'enseignement.

Sur la base du rapport de la CEF et du préavis du Service du personnel et d'organisation (SPO), le Conseil d'Etat a, dans l'ordonnance du 4 juillet 2016 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat, décidé de classer les directeurs et directrices d'une école professionnelle initiale dans 2 classes supérieures que

jusqu'à lors. De plus, la Direction de l'économie et de l'emploi a nommé les directeurs et directrices cadres supérieurs de l'Etat de Fribourg.

Quant aux doyens et doyennes des écoles professionnelles, ils bénéficient dorénavant d'un statut administratif pour la part de leur activité se situant en dehors de l'enseignement. Pour cette part, la classification est rattachée selon leur niveau de formation de base. En ce qui concerne leur activité en tant que maître et maîtresse professionnel/le, les doyens et doyennes sont soumis aux mêmes règles que le personnel enseignant de la formation professionnelle, selon la directive de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) du 30 juin 2014 concernant l'attribution des classes de traitement pour les enseignants et enseignantes des écoles professionnelles.

9.2.3 Validation des acquis (VAE)

Pour la profession de logisticien CFC, 3 candidats de notre canton ont effectué les compléments de formation de culture générale afin de terminer leur procédure débutée en 2013. Ces personnes ont obtenu le certificat fédéral de capacité entre janvier et juin. Le collège d'experts a évalué les dossiers de 3 personnes suivies par les cantons de Berne et Neuchâtel et un dossier pour une personne provenant d'une session précédente (Valitri). Durant cette année, 26 personnes ont débuté les séances d'accompagnement au bilan, qui étaient organisées par le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA). Finalement, 24 personnes provenant de cette volée ainsi que 6 personnes suivies par le canton du Jura ont déposé leur dossier pour l'évaluation par le collège d'experts. Les rapports d'expertises seront finalisés dans le courant de janvier 2017.

Pour la profession d'assistant socio-éducatif CFC (ASE), 5 candidats des premières volées ont terminé les compléments nécessaires et obtenu leur CFC. Une candidate de la première session fréquente encore des compléments. De la deuxième volée, à laquelle 18 personnes avaient remis leur bilan de compétences, 3 ont abandonné, mais 12 sont désormais certifiées et les 3 dernières personnes suivent des modules complémentaires. Une information publique a eu lieu le 4 octobre pour lancer la troisième volée, les pré-inscriptions et entretiens individuels sont en cours. Pour la profession d'assistant en soins et santé communautaire CFC (ASSC), seuls 2 CFC ont été remis, malgré la fin de l'expertise d'une troisième volée. En effet, une grande majorité des candidates ont un profil d'infirmière assistante et doivent fréquenter un module obligatoire sur les actes médico-techniques, qui aura lieu en 2017, pour obtenir le CFC. Concernant les personnes avec un profil d'aide-soignant ou d'auxiliaire de santé de la Croix-Rouge fribourgeoise, les résultats étaient très faibles et une proposition de réorientation leur a été adressée.

9.2.4 Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs

Les premières mesures d'accompagnement élaborées par les organisations faïtières du monde du travail (OrTra) ont été édictées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), à la suite du préavis de ce dernier. La procédure de mise en œuvre cantonale a débuté en automne. Elle implique une collaboration intense entre le Service et la section Marché du travail de l'Inspection du travail, rattachée au Service public de l'emploi. Les premiers courriers ont été adressés aux entreprises début novembre et les premières auto-déclarations ont déjà été retournées au Service. Le renouvellement des autorisations de former s'effectuera en continu et mettra en exergue les efforts des entreprises qui s'engagent dans cette mise en œuvre des mesures pour les jeunes mineurs, puisque les autorisations auront dorénavant la forme d'un « diplôme » avec la mention que l'engagement de jeunes dès 15 ans révolus est possible dans l'établissement, dans le respect de l'ordonnance 5 de la loi sur le travail. Le canton devra ensuite assurer, lors des visites ordinaires des apprentis mais aussi par sondage (10 % des entreprises), que les mesures mises en œuvre correspondent à l'auto-déclaration. Les commissions d'apprentissage ont reçu une information complète au printemps concernant la procédure et sont informées au fur et à mesure des actions. Elles pourront ainsi répondre aux formateurs de manière proactive et accompagner les entreprises dans la mise en œuvre. Elles peuvent compter sur le soutien des deux Services concernés dans cette tâche, notamment pour le développement d'une MSST (appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail), obligatoire dans chaque établissement.

9.2.5 Ouvrage historique sur la formation professionnelle

Le 21 décembre a eu lieu la conférence de presse dédiée à la sortie de l'ouvrage « Former des apprentis ». Ce dernier retrace l'évolution de la formation professionnelle fribourgeoise de la fin du 19^e siècle à nos jours. Il comprend 11 chapitres, articulés en trois grandes périodes : la longue mise en place du dispositif (1890-1940), les Trente Glorieuses et les décennies suivant 1970. Centré sur le contenu de la formation et la population des apprentis, il replace leur évolution dans son contexte économique, social et institutionnel. Le mandat de recherches et de rédaction a été assuré par 4 historiens, dont 3 enseignants dans nos écoles professionnelles. L'inventaire des œuvres d'art et une description de ces dernières ont été reprises de la brochure, réalisée à l'occasion des 50 ans de l'ACPC. Le graphisme et la mise en page ont été confiés à eikon – école professionnelle en arts appliqués.

9.3 Formation

9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
	2015	2016	2015	2016
Maturité professionnelle MP2 (post CFC)	414	340	527	559
Apprentissage y compris MP1 (intégrée)	7 979	7 821	2 200	2 257
Auditeurs	291	407	84	99
Formation pratique	1	0	2	0
Formation élémentaire	5	0	14	5
Préapprentissage	70	55		
Cours préparatoire (SeMo)	427	401		
Cours d'intégration	313	353		
Total	9 500	9 377	2 827	2 920

Commentaires :

- > pour 2016, le taux de réussite est de 90,6 % (91,2 %) ;
- > 1610 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 224 en écoles de métiers ;
- > il est à relever que le Service et les Centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 23 apprentis.

9.3.2 Enseignement professionnel

Un examen d'admission a été introduit pour l'entrée à la maturité professionnelle post-CFC.

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 253 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		
	Français	Allemand	Total
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2 910	648	3 558
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	829	330	1 159
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	377	57	434
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1 178	-	1 178
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	475	93	568

Centres de formation	Personnes en formation		
eikon	139	-	139
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	353	38	391
Total	6 472	1 282	7 427

9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

Dans le cadre de sa planification stratégique, l'EPAI a élaboré sa charte d'établissement en intégrant, dans un processus participatif, l'ensemble de ses 300 collaborateurs. Les valeurs « humanisme, responsabilité et passion » constituent la base de la culture de l'école ainsi définie.

Dans le cadre de projets pédagogiques, les apprentis de l'Ecole de couture ont confectionné, en lien avec la campagne de promotion de la sécurité routière « See You », la robe portée par Miss Suisse 2016 ainsi que les costumes du spectacle « La querelle de la Paix », revisitant l'événement historique de la Paix perpétuelle entre la Suisse et la France. En parallèle à une numérisation des moyens d'enseignement introduite notamment par le biais des associations professionnelles, le projet pilote d'enseignement entièrement numérique se poursuit dans deux classes d'apprentis cuisiniers CFC de 2^e année. Un engouement certain a été observé, en particulier au niveau des hautes écoles pédagogiques, pour ce projet. L'EPAI s'intéresse au bilinguisme et un groupe de travail a été formé afin d'établir différentes offres et possibilités à développer à l'avenir. Dans le cadre de l'enseignement de la culture générale en français, un logiciel de révision ludique pour les examens finaux a été développé sous forme de quizz utilisable sur les téléphones portables.

Au début de l'année 2016, les apprentis bouchers-charcutiers de 3^e année ont participé à un échange professionnel très enrichissant avec un centre de formation français de Lanas en Ardèche. L'école a accueilli durant une semaine les élèves français puis les élèves de l'EPAI se sont rendus en France. Une immersion dans le monde professionnel et scolaire était au programme.

Les effectifs des apprentis sont stables ; ils ont toutefois légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Lors de cette rentrée scolaire, une diminution a cependant été constatée dans certaines professions. L'effectif des boulangers-pâtisseries-confiseurs a baissé, surtout du côté alémanique. Deux classes de maturité professionnelle en orientation santé et social ont été fermées. Les offres transitoires ont rencontré une certaine augmentation, notamment les cours préparatoires et les cours d'intégration, avec l'ouverture de deux classes supplémentaires pour ces derniers.

9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

L'EPC a initié le projet pilote de classe bilingue pour les gestionnaires du commerce de détail. 8 élèves francophones suivent ainsi cette formation en bilingue. L'EPC a également initié le projet de stratégie de l'établissement qui aboutira, en 2017, à sa nouvelle charte. Une élève de l'EPC a participé, pour la profession de la vente, à la finale des SwissSkills à Bâle.

9.3.5 Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

En raison de la construction d'une nouvelle école primaire sur le site de Dardens, qui comprend le cycle d'orientation CO, le collège du Sud CSUD et l'EPAC, le CSUD a sollicité l'ACPC pour la mise à disposition, pour ses enseignants, d'une quinzaine de places de parc payantes sur le parking de l'EPAC. Cette mise à disposition a impliqué l'interdiction de parcage des apprentis sur le parking de l'EPAC dès la rentrée scolaire 2016-2017. Une réglementation harmonisée des parkings du CO, du CSUD et de l'EPAC devrait entrer en vigueur dès l'été 2018, avec l'ouverture du 4^e CO de la Gruyère à Riaz.

9.3.6 Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)

En 2016, les effectifs des personnes en formation à l'ESSG ont poursuivi leur croissance régulière. Globalement, ils ont augmenté de 35 % en 5 ans (depuis 2011). Ceci s'explique par l'évolution des besoins en personnel dans les métiers de la santé et du social, qui découle, entre autres, de l'évolution de la démographie. L'ESSG a aussi participé

à une importante étude mandatée par la DSAS sur les besoins en personnel soignant afin de mieux cerner les déterminants de la demande des diverses catégories de personnel.

En Suisse romande, l'ESSG est l'une des rares écoles qui offre toutes les voies de formation prévues par le système suisse de formation professionnelle : à côté de l'apprentissage traditionnel en 3 ans (CFC d'ASSC ou d'ASE) ou en 2 ans pour l'AFP d'ASA, l'ESSG permet également l'accès à un diplôme par la voie raccourcie (2 ans), par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr. Les personnes en formation selon ces voies particulières bénéficient d'une formation modulaire, réservée aux adultes expérimentés dans leur domaine de formation. Toutes ces voies de formation ont heureusement pu être maintenues jusqu'ici dans la filière francophone. La révision de l'ordonnance de formation des ASSC redéfinit le cadre légal et 2017 sera une année déterminante à ce sujet.

L'ESSG a poursuivi la mise en œuvre de son projet « Atmosphère », dont le but est de favoriser une ambiance agréable et saine à l'école, dans l'intérêt des collaborateurs et des personnes en formation. C'est ainsi que diverses activités ont été organisées : formation continue obligatoire pour tous les enseignants et choisie par eux, formations facultatives visant au développement personnel, aménagement d'un coin convivial pour la pause, organisation de rencontres sportives enseignants – apprentis. Le projet mis en place à l'ESSG a été jugé très intéressant par Promotion Santé Suisse, qui a demandé à ce qu'il soit présenté au Salon RH de Genève.

Finalement, et l'ESSG en est très fière : elle affiche un taux de 100 % de réussite chez les ASA, depuis l'introduction de cette formation. Cette belle réussite est le résultat d'un investissement exemplaire des équipes de pédagogues de l'ESSG et d'une excellente collaboration avec les institutions qui emploient les ASA.

9.3.7 eikon – Ecole professionnelle en arts appliqués

Le projet eikonoclaste a été le résultat du traditionnel workshop After Effects. Cette année, eikon a décidé de mettre en lumière le patrimoine matériel et immatériel de certaines institutions fribourgeoises participant à TINGUELY2016 et à l'animer de manière digitale lors d'une projection en continue en hommage à Jean Tinguely durant la journée populaire du Grand Prix Tinguely.

2016 a marqué la participation de eikon au 50^e anniversaire du Montreux Jazz Festival.

eikon expose rarement hors des Journées Portes Ouvertes les travaux de ses élèves. Toutefois, pour célébrer comme il se doit la 1^{re} année d'existence de l'école professionnelle en arts appliqués, eikon a répondu à l'invitation de Nuithonie à présenter ses formations au travers de deux expos thématiques : XXS-XXL. Avec l'exposition des PREPA, intitulée XXS-XXL, l'école a démontré l'importance de cette année préparatoire pour les plus jeunes qui cherchent à s'orienter dans les métiers des arts appliqués.

Cette année a aussi inscrit l'instauration des « Green Friday » qui constituent des journées de réflexion sur les bonnes pratiques écologiques.

9.3.8 Cours interentreprises

3843 apprentis ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2015-2016 et 1963 à l'extérieur du canton. 46 apprentis fréquentent ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

9.3.9 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), en charge de la formation professionnelle supérieure et continue à des fins professionnelles, a enregistré 5012 inscriptions (plus de 300 supplémentaires par rapport à 2015), réparties dans quelque 625 (plus de 83 supplémentaires en rapport à 2015) cours de formation organisés durant l'année 2016. Concernant les formateurs, ils ont été 141 à collaborer avec le CPI sur une durée moyenne de 189 périodes de formation par formateur et un taux de satisfaction de 98,92 % selon les évaluations des participants. Par ailleurs, le CPI a fêté ses 30 ans d'existence via notamment les réseaux sociaux. Découlant de cet événement, sa large palette de plus de 250 formations a connu un vif succès.

9.3.10 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

18 148 visiteurs se sont rendus à la BAM durant l'année 2016, dont 191 classes. Les bibliothécaires ont procédé à l'acquisition de 1631 nouveaux ouvrages et 7243 ont été prêtés. Le nombre de lecteurs inscrits s'élève à 16 313 (4159 nouvelles inscriptions).

En 2016, le projet de « download des données » depuis la base I-gestion a abouti, permettant ainsi une inscription automatique des nouveaux élèves, des enseignants et des membres de l'administration.

L'essentiel des efforts de la bibliothèque s'est, entre autres, concentré sur un réaménagement des secteurs (travail individuel, de groupes et zones détente) ainsi que sur le développement des collections jeunesse, qui s'est avéré payant en augmentant la part des élèves fréquentant la bibliothèque pour de la lecture plaisir, en plus du travail scolaire.

La bibliothèque de l'EPAC a fait l'acquisition de 336 nouveaux ouvrages sur le budget 2016 et réalisé 2388 prêts. Le nombre de ses visiteurs s'est élevé à 3119, lesquels sont venus pour des prêts, des travaux personnels, de la lecture et/ou des recherches d'informations, du matériel scolaire (hormis celui remis lors de la rentrée scolaire). Le nombre de nouveaux lecteurs inscrits en 2016 s'élève à 75.

10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

Directeur général : Jacques Genoud

10.1 Généralités

Pour la HES-SO//FR et ses quatre Hautes écoles, 2016 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de la loi HES-SO//FR. Unifiée sous une même loi et Direction (DEE), la HES-SO//FR jouit de sa propre personnalité juridique et son autonomie est garantie. Le financement des missions inscrites dans la loi est assuré par les contributions de la Confédération, des cantons partenaires de la HES-SO et par le Canton de Fribourg.

Les quatre Hautes écoles constituant la HES-SO//FR sont les suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg HEIA-FR ;
- > Haute école de gestion Fribourg HEG-FR ;
- > Haute école de santé Fribourg HEdS-FR ;
- > Haute école de travail social Fribourg HETS-FR.

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle.¹

10.2 Organes

Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il s'est réuni à deux reprises.

Le Conseil HES-SO//FR a notamment préavisé positivement le PIC 2017-2020 HES-SO//FR (Plan d'Intentions Cantonal) lors de sa séance du 18 février 2016.

¹ Ces rapports sont publiés sur les sites internet de chaque haute école ou mis à disposition sur demande auprès des secrétariats respectifs. Le site internet de la HES-SO//Fribourg www.hefr.ch groupe les liens vers les sites des hautes écoles.

Au cours de sa séance du 21 septembre 2016, le Conseil HES-SO//FR a été informé par la direction générale de la HES-SO//FR de la situation concernant l'introduction de la nouvelle typologie des fonctions HES-SO au sein de la HES-SO//FR. Au cours de cette même séance, la direction générale lui a présenté la stratégie HES-SO//FR.

Comité HES-SO//FR

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le comité de direction de la HES-SO//FR est composé de M. Jacques Genoud (directeur général HES-SO//FR), M. Jean-Nicolas Aebischer (directeur HEIA-FR), M. Rico Baldegger (HEG-FR), de M. Joël Gapany (directeur HETS-FR à partir de mai 2016), M. Jean-Paul Menétrey (directeur ad intérim HETS-FR jusqu'à mai 2016) et de Mme Susanna Weyermann (directrice HEdS-FR jusqu'à août 2016), M. Jacques Mondoux (directeur ad intérim HEdS-FR jusqu'à février 2017).

Il s'est réuni 8 fois en 2016. En outre, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général début avril. Ce séminaire avait pour objectif la redéfinition de la stratégie HES-SO//FR.

Conseil représentatif du personnel et des étudiants et étudiantes de la HES-SO//FR

Une première rencontre entre le Conseil représentatif (CR) et le directeur général HES-SO//FR a eu lieu le 24 février 2016. Cette séance a permis de faire connaissance et de prendre en main les différents dossiers en cours ainsi que les dossiers à traiter dans un avenir proche. Ce fut l'occasion de définir le SPOC CR (Single Point Of Contact) composé du Président du CR, M. Maurice Jecker-Parvex (HETS) et de la Secrétaire du CR, Mme Alida Gulfi (HETS).

Au cours de 2016 la direction générale HES-SO//FR, le SPOC CR et le CR in corpore ont collaboré sur les dossiers suivants :

- > finalisation du règlement financier HES-SO//FR, règlement adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 23 août 2016 ;
- > travail des règlements : règlement d'élection du CR – règlement de fonctionnement du CR – règlement d'octroi de congés scientifiques ;
- > travail sur le dossier de l'introduction de la nouvelle typologie HES-SO au sein de la HES-SO//FR.

10.3 Étudiants et étudiantes

Chiffres correspondant à l'année académique 2015 – 2016

Nombre et évolution

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2016	Master délivrés en 2016
HEIA-FR								
Architecture	105	81	75	-		261	65	
Chimie	44	39	27	-		110	23	
Génie civil	45	36	36	-		117	32	
Informatique	43	31	16	-		90	14	
Télécommunications	-	-	-	-		-	-	
Réseau et sécurité	21	14	9	-		44	9	
Internet et communication	7	17	11	-		35	8	
Génie électrique	57	40	-	-		97	-	
Electronique	-	-	29	-		29	28	
Energie électrique	-	-	12	-		12	11	
Génie mécanique	52	51	43	-		146	37	
Total HEIA-FR	374	309	258	-		941	227	
HEG-FR								
Economie d'entreprise à plein temps	103	55	53	-		211	68	-
Economie d'entreprise en emploi	120	89	90	88	61	387	35	22
Total HEG-FR	223	144	143	88	61	598	103	22
HEdS-FR								
Soins infirmiers PT	134	94	78	14 + 1 en 5e année*	-	321	98	-
Soins infirmiers EE	8	13	12	-	-	33	-	-
Bsc Ostéopathie (plein temps)	38	26	21	-	-	85		
Total HEdS-FR	180	133	116	15	-	439		
				*prolongation				
HETS-FR								
Travail social	118	109	192	50 + 11 en 5ème année		480	93	
Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin.								
Total HETS-FR	118	109	192	61		480	93	
Total HES-SO//FR	895	695	709	164	61	2 458	423	22

Les étudiants et étudiantes et les enseignants et les enseignantes sont partagés/ées par les hautes écoles de la HES-SO et ces filières d'études sont gérées au sein de HES-SO Master.

10.4 Evènements marquants

4.1.2016

Entrée en fonction du nouveau directeur général de la HES-SO//FR, M. Jacques Genoud.

12.1.2016

Approbation par le Conseil d'État de la nomination, par la direction générale HES-SO//FR, de M. Joël Gapany à la tête de la direction de la Haute École de travail social de Fribourg (HETS-FR).

21.1.2016

Cérémonie de passage de témoin entre l'ancien directeur général HES-SO//FR, M. Jean-Etienne Berset, et le nouveau directeur général, M. Jacques Genoud.

27.01.2016

Participation du directeur général de la HES-SO//FR à la remise des diplômes Bachelor de la Haute école de travail social.

22.2.2016

Signature du contrat de sponsoring entre l'EPFL, la HES-SO//FR HEIA-FR et le Groupe E pour le financement du projet Solar Décathlon.

4.3.2016

Rencontre de la délégation fribourgeoise à la CIP (Commission Inter Parlementaire) avec M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen et le directeur général de la HES-SO//FR, M. Jacques Genoud. Le thème de cette rencontre était axé sur le bilinguisme au sein des quatre Hautes écoles.

26.4.2016

Rencontre des deux Conseillers d'État, Messieurs Beat Vonlanthen et Jean-Pierre Siggen, avec l'ensemble des membres du comité directeur de la HES-SO//FR. Au cours de cette séance les deux conseillers ont été informés des dossiers importants de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles.

30.4.2016

Participation du directeur général HES-SO//FR, M. Jacques Genoud, à l'inauguration des nouveaux locaux de la Crèche Pérollino à la route des Arsenaux.

2.5.2016

M. Joël Gapany, nouveau directeur de la HETS, a pris ses nouvelles fonctions. À cette occasion, une rencontre avec l'ensemble du personnel de la HETS fut organisée dans les locaux de la HETS.

18-19.4.2016

La 3^e enquête de satisfaction des collaboratrices et collaborateurs de 2015, avait mis en évidence que la stratégie de la HES-SO//FR n'était pas suffisamment connue par les collaborateurs et collaboratrices. Dès lors, le comité directeur de la HES-SO//FR s'est réuni pour un séminaire de travail afin de redéfinir les contours de la stratégie HES-SO//FR. Outre une analyse de l'environnement HES-SO//FR, une analyse SWOT fut conduite et un plan d'actions commun fut élaboré et suivi dans son exécution.

17-18.5.2016

Au cours de ces deux jours la HES-SO//FR et ses quatre écoles ont été auditées par deux experts de la société SGS. Il s'agissait d'un audit certificatif permettant à la HES-SO//FR d'obtenir la certification de la norme ISO 9001:2015 en lieu et place de la norme ISO 9001:2008. Hormis quelques observations, aucune déviation mineure et majeure n'a été relevée. La HES-SO//FR a passé l'audit avec succès et a donc reçu la certification ISO 9001:2015.

23.6.2016

Participation de la direction générale au jury devant sélectionner le nom à proposer au Conseil d'Etat pour le futur bâtiment des Hautes écoles de santé et de travail social.

25.6.2016

Le directeur général de la HES-SO//FR, M. Jacques Genoud, a participé à la cérémonie de clôture « Internet pour les filles » avec remise des diplômes. En collaboration avec l'EPFL et l'Université de Fribourg, la cérémonie a eu lieu à l'Aula Magna de l'Université Miséricorde de Fribourg.

Juillet 2016

Présentation de l'état d'avancement des travaux sur la nouvelle typologie des fonctions à tous les personnels des Hautes écoles par la direction générale de la HES-SO//FR.

01.09.2016

Entrée en vigueur d'une charte graphique commune pour la HES-SO//FR et ses 4 Hautes écoles.

12.09.2016

La direction générale lance le Comité de pilotage devant conduire les travaux en vue du déménagement des Hautes écoles de travail social et de santé dans le nouveau bâtiment à la Rte de Arsenaux en été 2018.

19.9.2016

Approbation par le Conseil d'Etat de la nomination, par la direction générale HES-SO//FR, de Mme Nataly Viens Python à la tête de la direction de la Haute école de Santé de Fribourg (HEdS-FR). Mme Viens Python prendra ses nouvelles fonctions le 1er février 2017.

17-18.9.2016

Deux séances de présentation de la stratégie HES-SO//FR aux collaboratrices et collaborateurs ont été organisées. À cette occasion, M. Giovanni Conti, directeur de l'Office fédéral de l'informatique et des télécommunications a été invité à donner un exposé ayant pour thème : « Comment implémenter une stratégie avec succès ? ».

5.10.2016

Participation du directeur général de la HES-SO//FR à la remise des diplômes Bachelor de la Haute école de travail social.

11.11.2016

Participation du directeur général de la HES-SO//FR à la remise des diplômes Bachelor de la Haute école de Gestion.

17.11.2016

Lors de sa séance, le comité gouvernemental de la HES-SO a approuvé l'ouverture de Master en Ostéopathie pour la rentrée académique 2017. Ce master sera mis en œuvre par la Haute école de Santé de Fribourg (HEdS-FR) qui dispense déjà la formation de base Bachelor pour la filière ostéopathie.

25.11.2016

Participation du directeur général de la HES-SO//FR à la remise des diplômes Bachelor de la Haute École d'Ingénierie et d'Architecture.

30.11.2016

Participation du directeur général de la HES-SO//FR à la remise des diplômes des praticiens formateurs des domaines santé et travail social.

1.12.2016

Réception par la HES-SO//FR et par la Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg d'une délégation portugaise de l'enseignement supérieur. Au cours de cette visite le mode de gouvernance HES-SO, HES-SO//FR fut présenté. D'autre part, une visite de différents laboratoires de la HEIA-FR fut organisée.

6.12.2016

Participation du directeur général de la HES-SO//FR à la remise des diplômes Bachelor et CAS de la Haute École de Santé.

21.12.2016

Visite de Mme Luciana Vaccaro, Rectrice de la HES-SO, à la HEIA et à la HEG. Mme Vaccaro présenta les dossiers importants concernant la HES-SO. Ce fut également un moment d'échange pour répondre aux questions de personnes présentes pour l'occasion.

11 Etat de personnel

Pouvoirs – Directions	Comptes 2016	Comptes 2015	Ecarts
Centres de charges	EPT	EPT	EPT
Direction de l'économie et de l'emploi	872,04	723,29	148,75
Administration centrale	78,24	76,28	1,96
3500 / ETES Secrétariat général	8,40	7,90	0,50
3505 / PECO Promotion économique du canton de Fribourg	9,75	8,71	1,04
3510 / OPEM Service public de l'emploi	15,80	16,08	- 0,28
3525 / RCOM Service du registre du commerce	5,45	5,77	- 0,32
3535 / LOGE Service du logement	2,34	2,11	0,23
3542.1 / SFPR Service de la formation professionnelle	23,50	22,71	0,79
3560 / STAT Service de la statistique	8,00	8,00	
3565 / ENER Service de l'énergie	5,00	5,00	
Secteur de l'enseignement	793,80	647,01	146,79
3542.2 / EPAI Ecole professionnelle artisanale et industrielle	181,80	178,84	2,96
3542.3 / EPCO Ecole professionnelle commerciale	55,45	56,49	- 1,04
3542.4 / EPAC Ecole professionnelle artisanale et commerciale	48,82	49,27	- 0,45
3542.5 / EPSS Ecole professionnelle santé-social	28,87	28,94	- 0,07
3542.6 / EMEF Ecole des Métiers technique et art Fribourg	86,17	84,32	1,85
3557 / ETEC Ecoles techniques	8,04	9,28	- 1,24
3558 / HESF Haute école fribourgeoise de technique et de gestion		239,87	- 239,87
3559.1 / HEDG Direction générale HES-SO FR	8,81		8,81
3559.2 / HEIA Haute école d'ingénierie et d'architecture	195,40		195,40
3559.3 / HEGE Haute école de gestion	50,57		50,57
3559.4 / HEDS Haute école de santé	75,85		75,85
3559.5 / HEDT Haute école de travail social	54,02		54,02